à Monsieur Vidier
hommage de l'auteur
Alger [illegible] juin 07
R. Busquet

2

ÉTUDE

SUR

PIERRE ARÉOUD

MÉDECIN ET LITTÉRATEUR DE GRENOBLE

(1490?-1571?)

PAR

RAOUL BUSQUET
Archiviste-Bibliothécaire du Gouvernement général de l'Algérie
Ancien Archiviste de la ville de Grenoble

GRENOBLE
IMPRIMERIE ALLIER FRÈRES
26, Cours de Saint-André, 26

1907

ÉTUDE

SUR

PIERRE ARÉOUD

MÉDECIN ET LITTÉRATEUR DE GRENOBLE

(1490? - 1571?)

Extrait du *Bulletin de l'Académie Delphinale,* 4e série, t. XX.

ÉTUDE

SUR

PIERRE ARÉOUD

MÉDECIN ET LITTÉRATEUR DE GRENOBLE

(1490?-1571?)

PAR

RAOUL BUSQUET

Archiviste-Bibliothécaire du Gouvernement général de l'Algérie

Ancien Archiviste de la ville de Grenoble

GRENOBLE

IMPRIMERIE ALLIER FRÈRES

26, Cours de Saint-André, 26

1907

ÉTUDE

SUR

PIERRE ARÉOUD

MÉDECIN ET LITTÉRATEUR DE GRENOBLE

(1490?-1571?)

Il y a environ quarante ans un membre de l'Académie d'Aix, qui a laissé un nom dans l'histoire de cette compagnie et dans l'histoire de l'érudition, lisait en séance publique et solennelle une étude biographique dont il était l'auteur[1]. Au début de sa lecture, il annonçait à son auditoire qu'il allait évoquer une figure complètement oubliée : « Le nom que je vais dire n'éveillera certainement pas l'écho le plus léger

[1] Cette étude a paru dans les *Mémoires de l'Académie d'Aix*, puis en tirage à part, sous le titre suivant : *Un Provençal oublié. Recherches biographiques sur Pierre Aréoud.* Aix, 1866, in-8° (18 pages).

dans la mémoire de ceux qui m'entendent, disait-il, et nul d'entre eux, je gage, ne s'offrirait à l'écrire correctement. » C'était si vrai que lui-même l'écrivait d'une manière incorrecte. — Le biographe était M. de Berluc Pérussis ; l'objet de son étude était Pierre Aréoud, qu'il appelait Aréod, et vers lequel il s'était senti attiré, dès la première rencontre, par une sympathie bien naturelle : Aréoud était, comme lui, provençal et gentilhomme ; c'était, comme lui, une intelligence encyclopédique.

Depuis 1866, le même personnage a été rencontré par d'autres érudits. M. Prudhomme, dans ses *Inventaires des Archives historiques de la ville de Grenoble*, a signalé les plus intéressants parmi les documents qui le concernent, et dans son histoire de l'*Assistance publique*[1] il a mis en lumière son rôle comme médecin : c'est dire que la physionomie de Pierre Aréoud est redevenue familière aux Dauphinois[2].

Néanmoins, après M. de Berluc Pérussis, personne ne s'est attaché à reconstituer son existence : il n'a été étudié qu'à propos de certains événements auxquels il fut mêlé. Quant à l'étude que lui a consacrée l'érudit provençal, elle est fort incomplète ; en son compatriote, P. Aréoud avait trouvé un biographe épris et de tous points digne de son héros, mais excessivement bref : car il n'avait pas consulté les documents conservés aux Archives municipales de Grenoble.

C'est pourquoi il n'a pas paru inutile de refaire la

[1] A. Prudhomme, *Études historiques sur l'Assistance publique à Grenoble avant la Révolution.* Grenoble, 1896. Voy. *Bulletin de l'Académie Delphinale,* 4e série, t. IX, etc.

[2] Voyez aussi sur P. Aréoud les premiers chapitres de la *Médecine à Grenoble,* du Dr A. Bordier. Grenoble, 1896.

biographie esquissée par M. de Berluc, en utilisant les textes grenoblois qu'un classement judicieux a, depuis vingt ans, dégagés du désordre et de la poussière.

A l'enrichissement de ses sources, cette biographie a pu gagner non seulement d'être très augmentée, mais peut-être encore de présenter un intérêt nouveau : celui de nous faire participer avec Pierre Aréoud à la vie publique, aux deuils et aux fêtes d'une cité du XVIe siècle.

I

Au milieu du XVIe siècle, Pierre Aréoud exerçait à Grenoble la profession de médecin. Mais d'où venait-il ? de quelle province et de quelle ville était-il originaire ?

Pierre Aréoud était natif de Forcalquier : les témoignages en abondent. Tous ceux qui l'ont connu sont d'accord sur ce point et, ce qui vaut mieux, lui-même l'a écrit ou fait imprimer plusieurs fois.

Si l'on recherche à Forcalquier ses ascendants, l'on trouve effectivement des Araud et des Areud, investis des charges de notaire et de greffier à la Cour royale. Les légères différences qui existent entre les formes Araud, Areud et Aréoud ne sont pas faites pour nous surprendre : le purisme qui nous a imposé des règles rigoureuses en matière d'orthographe était tout à fait inconnu jusqu'au commencement du dernier siècle, particulièrement à l'égard des noms propres. D'ailleurs, il est aisé de reconnaître qu'Areud *(diphtongue)* et Aréoud représentent le même son à l'origine[1].

[1] Quant à la forme *Aréod,* adoptée par M. de B. P., rien ne la justifie. C'est tout simplement une transcription incorrecte du

Pierre Aréoud descendait donc de notaires et de greffiers royaux de Forcalquier. Il comptait probablement dans son ascendance Antoine Araud, notaire au milieu du xve siècle, et Jacques Areud, qui paraît succéder à Antoine vers 1474 et qui, huit ans plus tard, est élu syndic[1] : ces deux personnages, s'il faut en croire M. de Berluc, seraient le grand-père et le père de Pierre Aréoud ; et Bertrand Areud, qui habitait Forcalquier en 1497 et ne paraît pas avoir laissé de postérité, serait le frère du médecin grenoblois[2].

Ces rapports de parenté ne sont nullement prouvés : ils ne sauraient l'être, en raison de la pénurie des documents concernant la famille Aréoud pour la période ancienne. Toutefois, les hypothèses de M. de Berluc Pérussis sont acceptables. Pierre Aréoud, mort dans un âge avancé vers 1571, avait dû naître vers 1490 : il peut fort bien être le fils du syndic de 1482, et Bertrand Areud, sorti de la première jeunesse en 1497, peut être son frère aîné.

latin *Areodi*. M. de B. P. y voit l'équivalent français du provençal *Areud*; il prête même à Pierre Aréoud le dessein de franciser son nom : or P. Aréoud ne signe jamais autrement qu'*Aréoud*, comme nous l'écrivons. Du reste, le seul équivalent français du provençal Areud *(diphtongue)* est évidemment *Aréoud*. C'est la forme correcte du nom de notre personnage.

[1] Arch. municipales de Forcalquier : délibérations du Conseil de Ville, registre n° 1 ; délibération du 10 juin 1482. — Les minutes des actes passés par les notaires Aréoud se trouvent aujourd'hui dans l'étude de Me Tartanson.

[2] Voyez dans *Un Provençal oublié* (p. 123 et 124 des *Mémoires de l'Académie d'Aix*, 1866), ce que dit M. de B. P. sur la famille Aréoud à Forcalquier. Il signale en particulier le surnom de *Carlet*, donné aux membres de cette famille, surnom resté attaché à une terre de Niozelles (Basses-Alpes).

Mais ce qu'il nous faut surtout retenir, c'est que la famille Aréoud jouissait à Forcalquier d'une situation éminente. D'origine bourgeoise, elle avait acquis la noblesse. Ses membres vivaient dans l'aisance, pourvus de charges honorables et lucratives ; leur nom figure à plusieurs reprises dans les registres municipaux et l'un d'eux eut l'honneur d'exercer, dans sa patrie, la première magistrature. — Il paraît, dès lors, étrange qu'à partir de 1500 il ne soit plus question à Forcalquier des Aréoud et que leur maison ait émigré tout entière comme une tribu d'aventuriers.

Si nous nous remettons en mémoire les événements qui intéressèrent leur ville au XIV[e] et au XV[e] siècle, cette émigration devient explicable. En effet, durant cette période, à cent ans d'intervalle, Forcalquier subit deux sièges et un pillage qui furent funestes à sa prospérité. Fidèle au comte Louis d'Anjou, révoltée contre le comte Charles du Maine, l'ancienne capitale du haut comté de Provence fut punie de sa fidélité par les armées de Charles de Duras, qui l'assiégèrent pendant plus d'un an sans la prendre, et punie de sa rébellion par les armées de Louis XI qui la mirent à sac[1]. Cette dernière aventure consomma sa ruine. Importante jadis et populeuse, la ville de Forcalquier devint la petite ville qu'elle est restée et l'orgueil de ses habitants dut se repaître de souvenirs. D'ailleurs les événements tragiques que nous avons rappelés ne firent sans doute que hâter une inévitable décadence : les centres de population qui se développaient dans la plaine, croissaient au détriment des vieilles villes de la haute Provence : Forcalquier, en rai-

[1] Cf. Papon, *Histoire de Provence*, t. III, p. 404 et 557-558.

son de sa situation géographique, ne pouvait prétendre à un grand avenir.

C'est au lendemain de l'assaut des troupes françaises que Jacques Aréoud fut élu syndic. Cette marque de confiance de ses concitoyens était, en un pareil moment, particulièrement significative. L'estime publique ne retint pourtant pas ses proches dans la ville amoindrie. Bientôt du reste un événement prévu vint enlever aux patriotes, qui, en 1481, avaient combattu pour la nationalité provençale, le dernier ressort de leur activité politique : Charles du Maine mourut et la Provence échut à la couronne; Forcalquier acheva de perdre les familles qui avaient fait son histoire, et, parmi elles, la famille Aréoud.

Nous ne savons ce que devinrent Jacques et Bertrand Areud. Le premier, tout au moins, dut mourir dans sa patrie où il avait toujours vécu ; et il est probable que sa mort survint peu après 1482. Quant au jeune Pierre, selon toute vraisemblance, il quitta Forcalquier entre 1505 et 1510, à l'époque où il fut en âge de fréquenter l'Université.

Intelligent et ambitieux, il s'éloignait sans esprit de retour ; son activité se fût sentie à l'étroit dans la ville qui l'avait vu naître. — Nous ne savons où il fit ses études : il nous a seulement montré qu'il les fit bien ; en tous cas ce ne fut point à Grenoble dont l'Université, après une très longue éclipse, ne fut rétablie qu'en 1542, sous le gouvernement du comte de Saint-Pol.

Pierre Aréoud devait cependant se fixer bientôt dans la capitale du Dauphiné : Grenoble avait déjà de quoi séduire un jeune homme qui se destinait à suivre une carrière libérale : sa vieille enceinte, lorsque nous la

voyons figurée sur un ancien plan, nous semble bien étroite : elle n'en renfermait pas moins un Parlement, une Chambre des comptes, le gouverneur, un évêque et sa cour, des couvents, une population d'environ dix mille âmes, — tous les éléments d'une ville très importante au XVIe siècle. — C'est là que nous rencontrons Pierre Aréoud, déjà docteur en médecine, lorsque pour la première fois à notre connaissance son nom paraît dans un document.

A la date du 12 décembre 1522, sur l'ordre des consuls, il reçoit du receveur Ennemond Claquin la somme de 12 écus d'or pour ses visites chez les malades atteints de la peste, pour l'examen des cadavres des pestiférés, pour ses ordonnances et, ajoute le texte du mandat, « pour avoir habité la ville depuis le 1er juillet dernier jusqu'à ce jour [1] ».

Ainsi Pierre Aréoud se révèle à nous par un acte de courage civique qui lui rapporte douze écus. Tandis que les conseillers du Parlement, ayant suspendu leurs audiences, ont en hâte gagné leurs maisons des champs ; tandis que les nobles, les prêtres, les bourgeois, les médecins peut-être et le Chevalier sans peur et sans reproche lui-même, le brave Bayard, lieutenant général du Dauphiné, se sont dérobés par la fuite aux dangers de l'épidémie [2], le jeune docteur provençal achète avec de la vaillance et de l'abnégation ses droits de citoyen grenoblois. C'est une belle entrée en scène.

Mais les compilateurs, dont l'imagination est exigeante, ont voulu pour Pierre Aréoud des débuts encore plus retentissants. Guy Allard nous raconte que dès l'an

[1] Archives municipales de Grenoble, CC. 614.

[2] Cf. *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4e série, volume 9, A. Prudhomme, *L'Assistance publique à Grenoble*, p. 151.

1515 — c'est-à-dire à une époque où il lisait encore Avicenne — il fut anobli par François Ier « pour son savoir profond[1] ». Cette allégation est de pure fantaisie. Pierre Aréoud n'avait d'ailleurs nul besoin d'être anobli puisqu'il était « extraict de noblesse », c'est-à-dire issu de parents nobles, comme nous l'avons dit et comme il fut prouvé en 1558 à la suite d'une enquête faite à Forcalquier à la demande de son fils[2]. Guy Allard est donc pris encore une fois en défaut; son erreur nous surprend d'autant moins qu'il ignore jusqu'à l'origine provençale de la famille Aréoud, indiquée cependant dans un grand nombre de documents relatifs à Me Pierre.

II

En rédigeant le mandat du 12 décembre 1522, le secrétaire de la ville de Grenoble annonçait sans le savoir à ses concitoyens une vocation admirable : Pierre Aréoud, pendant plus de quarante ans, allait mettre au service des Grenoblois un dévouement à toute épreuve, une rare habileté professionnelle, la prudence d'un esprit subtil et cultivé, pour les protéger contre le fléau le plus redoutable du temps : la peste.

L'on imagine que si Pierre Aréoud s'était imposé le devoir de sauvegarder ses concitoyens contre la peste, il

[1] Guy Allard, *Dictionnaire du Dauphiné* publié par Gariel, 1864, t. I., col. 55. — Allard donne les armoiries des Aréoud qui sont «... de trois têtes de licorne et de cols coupés d'or ». Ces armoiries sont figurées, d'après Allard, dans Rivoire de La Bâtie.

[2] Arch. mun., BB. 17, f° 212. — Arch. dép. de l'Isère, B. 111, f°s 116 et 117, arrêt du Parlement du 18 mars 1559.

eut l'occasion, de 1522 à 1564, d'exercer ses talents à leur profit. Durant cette période on ne relève pas moins de six épidémies de cette maladie terrible, — dont une des plus effroyables du siècle : celle de 1533.

L'épidémie de 1522 qui permit à Pierre Aréoud de signaler sa généreuse audace n'est pas, à proprement parler, une épidémie distincte. La peste régnait en Dauphiné depuis 1516. Et, à ce propos, nous ferons remarquer qu'elle y était venue non point de Provence, mais d'Italie, où, à la même époque, elle ravageait les plaines lombardes[1]. — Il s'agissait bien de peste bubonique ; les textes ne laissent aucun doute à cet égard ; ils nous renseignent avec la même précision sur la provenance de la maladie, répandue sur leur chemin par les troupes françaises qui revenaient de Milan : en janvier 1516 les *délibérations consulaires* signalent l'approche de troupes infectées[2]. Cette seule constatation condamne la théorie de l'auteur des *Réflexions sur quelques épidémies du Dauphiné*[3], M. Michaud, — victorieusement réfutée du reste par M. Prudhomme[4]. M. Michaud prétend que « toutes « les pestes signalées en Dauphiné à des dates qui ne « coïncident pas avec celles des pestes de Provence, « ne méritent pas ce nom » : nous voyons qu'elles pouvaient parfaitement pénétrer par une autre route. N'est-

[1] Cf. *Annali delle epidemie in Italia dalle prime memorie fino al 1850, scritti da Alfonso Corradi*. Bologne, 1865-1894, 8 vol., voir 7e vol. (appendice), p. 318-319.

[2] Arch. mun. de Grenoble, BB. 4. — Délib. du 24 janvier 1516.

[3] *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 1re série, t. IV, p. 64-71.

[4] Ouvr. cité, *Études historiques sur l'Assistance publique à Grenoble avant la Révolution, (Bulletin de l'Académie Delphinale)*, 4e série, t. IX, p. 142-143.

il pas naturel que si la peste, originaire d'Orient, débarquait à Marseille pour envahir la Provence et les pays voisins, elle débarquât aussi à Venise pour se répandre ensuite en Italie et de là franchît les Alpes ? Le va-et-vient continuel des troupes royales entre la plaine du Pô et le Dauphiné créait, dans la première moitié du XVIe siècle, une voie d'accès particulièrement favorable à la contagion.

Installée dans le pays, entretenue par le passage de nouvelles bandes contaminées, l'épidémie, à partir de 1516, ne quitta plus la place jusqu'en 1526. Chaque année, l'hiver paralysait sa force ; le printemps ne tardait pas à la réveiller de son engourdissement. Dans l'été de 1522, elle acquit une vigueur particulière : elle visita quatre-vingt-cinq maisons et causa cent quarante et un décès dans l'intérieur de la ville, du 10 juillet à la Toussaint. Les statistiques du temps, fait remarquer l'auteur de l'*Histoire de l'Assistance publique*, négligent les victimes des faubourgs et « les malheureux « dix fois plus nombreux qui furent expulsés de la ville « et périrent soit dans l'hôpital de l'Ile, soit dans les « champs environnants[1]. »

En 1523, en 1524, en 1526[2], la maladie reparaît à diverses époques, moins violente cependant qu'en 1522 : le mal semble, à certains moments, devenir endémique ; les décès ne sont pas très nombreux, mais la santé publique est perpétuellement menacée. Enfin au mois d'août 1526 tout danger est conjuré et les fugitifs réin-

[1] *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4e série, 9e volume, p. 151.

[2] *Ibid.*, p. 152-153, et Arch. mun. de Grenoble, BB. 8, CC. 616-618.

tègrent définitivement leur domicile. — Aréoud, désigné au choix des consuls par sa conduite en 1522 et par sa bonne volonté, remplit, durant cette période, les fonctions de médecin de la Santé, c'est-à-dire de médecin municipal en temps d'épidémie [1] : il examine les malades et les corps des trépassés, il soigne les *resserrés*. Nous le voyons encore en 1527 toucher une somme de 45 sous pour avoir acheté du bois destiné aux fumigations [2].

Il remplit les mêmes fonctions en 1533, lorsque après six ans d'absence l'épidémie, qui rôdait depuis quelque temps autour des remparts, s'installe de nouveau dans la ville à la suite d'un voyageur venu de Vienne [3]. Mais le rôle d'Aréoud devient alors tout à fait prépondérant : c'est un véritable *capitaine de la Santé* sans le titre ; ses attributions sont même, en fait, plus étendues, puisque à cette époque il n'existe pas de Conseil de Santé et que les circonstances le substituent dans la direction supérieure du service aux quatre consuls successivement atteints par la peste [4]. — Le moment est terrible. Toutes les autorités ont déserté la ville et, de Pâques à la Toussaint, Grenoble compte en permanence environ six cents pestiférés. Pierre Aréoud se multiplie, envoie les malades à l'hôpital de l'Ile, écarte les suspects vers les rives du Drac, tâche d'enrayer la marche du fléau, prescrit l'application des mille mesures préventives et curatives que les médecins avaient déjà imaginées.

[1] Voy. *Ét. hist. sur l'Assistance publique à Grenoble*, p. 241.
[2] Arch. mun. de Grenoble, CC. 619.
[3] Arch. mun. de Grenoble, BB. 10.
[4] Arch. mun. de Grenoble, AA. 6, fol. 431 v°. A vrai dire, le premier consul ne fut pas pestiféré, mais, malade de surmenage, il dut quitter Grenoble pour la campagne.

La thérapeutique de nos pères était, en effet, déjà riche ; et, ce qui est plus curieux, elle n'était pas toujours fort différente de celle que préconisent les traités les plus modernes[1]. Nos pères ont eu souvent des notions plus justes, c'est-à-dire plus proches des nôtres que nous ne sommes portés à le croire. Ils avaient au plus haut degré le sentiment de la *contagion ;* ils pressentaient les microbes et devinaient que les hommes et les choses sont leurs véhicules ; ils pratiquaient plus rigoureusement qu'on ne fait aujourd'hui le système de l'isolement des suspects, du lazaret, des quarantaines, et les médecins d'autrefois, comme ceux de nos jours, s'efforçaient d'impressionner les principes mystérieux des maladies par les rites nombreux et parfois étranges de la Désinfection.

Nous ne nous attarderons pas à décrire les soins de Me Pierre durant cette saison mémorable : il existe sur les épidémies de peste et tout ce qui s'y rattache une étude complète et définitive[2] à laquelle nous renvoyons le lecteur, après y avoir fait du reste d'importants emprunts.

Nous rappellerons seulement que si l'épidémie de 1533 ne fut pas encore plus meurtrière, les Grenoblois le durent sans doute à Pierre Aréoud qui ne les abandonna point. En janvier 1534, alors qu'on liquide la situation sanitaire, *Me Pierre le médecin* est toujours sur la brèche. Il est l'homme compétent et serviable, sans lequel on ne saurait rien faire : il s'agit de brûler le mobilier

[1] Cf. Bordier, *La Médecine à Grenoble,* ouvr. cité. V. en particulier chapitre IV.

[2] *Études historiques sur l'Assistance publique à Grenoble,* op. cit.

qui a servi aux pestiférés de l'Ile ; comment s'y prendre pour que le feu soit réellement efficace et consume les derniers germes mortels ? Grave question qu'on ne peut résoudre sans le concours de Pierre Aréoud. Celui-ci, interrogé, répond qu'il faut faire un grand feu de bois sec sur lequel on répandra *de la poudre de couleuvrine* et de l'encens pulvérisé[1]. — L'on décide de se conformer, à la lettre, à ces prescriptions.

III

La confiance que témoignent à Pierre Aréoud ses concitoyens, le renom de bon aloi qui de bonne heure s'attache à sa personne suffiraient amplement à la gloire d'un autre homme. Cependant, esprit spéculatif et combatif, Pierre Aréoud ne se confinait pas dans la pratique de son art, qui lui valait cette confiance et cette réputation. Aucune des questions scientifiques que l'on débattait dans son entourage ne lui demeurait étrangère. Il apportait dans les discussions un jugement très fin, une verve infatigable et les ressources d'une prodigieuse érudition. Il possédait en effet, au point de les citer couramment de mémoire, les principaux auteurs anciens, — non seulement les médecins, mais les historiens et les orateurs. Aréoud devait être dans la dispute un précieux partenaire, mais un adversaire plus redoutable.

Le bruit de quelques-unes des discussions auxquelles il prit part est parvenu jusqu'à nous. A deux reprises, il fut l'antagoniste d'un de ses confrères de Vienne,

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 10, fol. 263.

Jérôme de Monteux[1], plus jeune que lui de quelques années.

Une première fois les deux médecins se livrèrent à des dissertations contradictoires au sujet de la *chicorée*. Aréoud niait les vertus curatives de cette plante contre les échauffements du foie ; Monteux défendait opiniâtrement son efficacité. L'un et l'autre prétendaient avoir pour soi l'opinion des bons auteurs. — Nous ignorons les passes de la lutte, ou plutôt nous ne les connaissons que par le récit de J. de Monteux, qui, naturellement, se donne le beau rôle[2] : il prête à Pierre Aréoud une grossière confusion entre la chicorée et la verveine officinale, l'accuse d'avoir soutenu que *l'amer* et *l'échauffant* sont incompatibles, — ce qui, paraît-il, est réfuté par les médecins arabes, — lui reproche enfin de ne pas connaître les écrivains techniques de la médecine — ce qui est manifestement une calomnie. Nous ne pouvons nous fier à ces racontars. Pour nous faire une opinion justifiée sur la querelle, il nous faudrait avoir reçu la déposition des deux parties ; mais Aréoud n'a pas jugé à propos d'entretenir la postérité de ses idées sur la chicorée.

[1] V. *La vie et les œuvres de Jérôme de Monteux*..., par H. de Terrebasse. Lyon, 1889. J. de Monteux était né, d'après son biographe, en Dauphiné et il était docteur de la Faculté de Montpellier. Dans son ouvrage sur la *fontaine ardente,* que M. de Terrebasse n'a pas connu, Monteux se nomme *Astensis Viennensis medicus*. Nous ignorons absolument quels rapports Monteux avait eus avec la ville d'Asti. — M. de Terrebasse fixe la date de sa naissance à 1490-1495 ; d'après certains passages de son opuscule sur la fontaine merveilleuse, il est difficile de le faire naître avant 1495.

[2] Dans son ouvrage sur la *fontaine ardente,* mentionné plus loin.

Aigris sans doute l'un contre l'autre par cette première polémique, ce fut avec des dispositions peu charitables que les deux médecins entrèrent en conversation au sujet de la *fontaine qui brusle*. La controverse prit assez tôt l'allure d'une querelle personnelle et fut aux deux rivaux une occasion d'échanger des propos dépourvus d'aménité.

L'on sait où se trouve et en quoi consiste la *fontaine ardente* [1] : c'est un petit dégagement d'hydrogène carboné qui sort de terre près du hameau de La Pierre, à huit kilomètres de Vif environ, sur le bord d'un ruisseau tributaire de la Gresse. Autrefois le gaz inflammable s'échappait de fissures qui se trouvaient dans le lit même du ruisseau : d'où le nom de *fontaine ardente* — nom qui n'a jamais été rigoureusement exact, mais que rien ne justifie plus aujourd'hui, puisque la flamme et l'eau sont éloignées l'une de l'autre de plusieurs mètres.

Assurément les explications de ce phénomène, fournies par les deux physiciens, n'ont plus de valeur scien-

[1] Voy. au sujet de la *fontaine ardente* l'*Histoire de l'Académie des Sciences,* 1699, p. 23 ; l'*Histoire naturelle du Dauphiné,* de Faujas-Saint-Fond, 1781, t. I, p. 405 ; le *Discours sur les sept merveilles du Dauphiné,* de Lancelot, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions,* t. VI, p. 758-759, et la notice qui lui est consacrée dans le *Guide Joanne,* Itinéraire... du Dauphiné, *première partie : Isère,* p. 312-313, éd. 1862. Voy. surtout les articles de journaux et de revues réunis par M. F.-M. Piret en 1881 sous le titre : *La Fontaine ardente de Saint-Barthélémy (Isère)*; on y trouvera les explications scientifiques du phénomène. On y trouvera aussi des indications sur les travaux considérables qui ont été accomplis autour de la *fontaine,* avant et après la publication de la brochure. Ces travaux ont modifié beaucoup l'aspect des lieux. Ils paraissent avoir nui aux manifestations du phénomène.

tifique et nous nous garderons bien d'entrer dans le détail des solutions qu'ils proposent et des théories qu'ils exposent. Néanmoins il est intéressant de voir comment ils se sont tirés d'un difficile problème ; comment la rectitude de leur jugement a suppléé chez eux, dans certains cas, aux connaissances exactes qui leur manquaient ; comment, en définitive, est vaine la science qui disserte au lieu de s'attacher à l'étude des faits, et ne sait pas se taire lorsque le fait échappe à l'observation. En outre, cette querelle, où l'amour-propre des antagonistes était en jeu, est révélatrice de leurs caractères.

Le premier, Monteux, à la suite d'une rapide visite qu'il avait faite à la *fontaine* au cours d'un voyage, émit à son sujet quelques propositions. Pierre Aréoud ne put partager les opinions de son confrère : d'où dispute, et bientôt médisances et calomnies. C'est du reste Jérôme Monteux qui paraît s'en être pris le premier à la personne de son contradicteur.

Pendant quelque temps, une notice manuscrite contenant les propositions de Monteux circula dans le public instruit du Dauphiné et les controverses furent surtout orales ; puis, en 1525, Pierre Aréoud fit imprimer à Lyon, chez Hilbert de Villiers, un petit ouvrage dans lequel, reprenant la discussion depuis son début, il réfutait en détail les théories du médecin viennois [1].

[1] Voici le titre de l'ouvrage : Habes lector humanissime fontis ignivomi ardentisque proxime Gratianopolim positi Exphrasim non solum medicis phisicisve sed quoque nature rimari (*sic*) miranda expetentibus opus exactissimum nunc primum a Petro Areodo forcalqueriensi medice facultatis doctori (*sic*) Gratianopoli in civitate Alobrogum nobilissima praxim exercente editum. Quod sane optime dispicienti immaculatum tersum elegans

Ce livre ne peut que rendre son auteur sympathique. C'est la première œuvre de Pierre Aréoud, et l'on est charmé de la franche et joyeuse présomption qui s'y exprime hardiment à chaque ligne : quoique novice, l'auteur ne désespère pas, pourvu que des hommes sérieux et posés veuillent bien lui accorder leur appui, de réunir les suffrages des gens cultivés ; il en convient, et surtout, engagé dans une querelle d'où l'acrimonie n'est pas absente, il déclare qu'il se sent bec et ongles et ne demande pas mieux que d'en user. Il se compare au rat de Brasidas, prisonnier sous un tas de figues sèches et qui déchire à coups de dents la main qui veut le saisir. Il loue la vaillance de l'animal menacé ; et lui aussi, maltraité par un adversaire discourtois et mal intentionné, il ne lui épargnera pas les mots qui blessent[1].

Il les lui prodigue, bien au contraire, et dès l'abord, quoiqu'il affirme qu'il ne ressent nulle colère. Monteux, dit-il, n'est rien qu'un chicaneur ; son style est sec et négligé ; et, à coup sûr, il eut grand tort, avec les faibles moyens que lui a départis le ciel, de vouloir s'attaquer à un problème aussi complexe que celui de la fontaine ardente. Son esprit sans vigueur ne saurait arriver, en cette matière, à une solution juste et claire. Monteux appartient, en somme, à cette catégorie d'individus dont parle Térence : ils abordent les ques-

illaboratumque offertur ἔῤῥωσο. — L'ouvrage compte 23 feuillets ; il est imprimé en caractères remarquablement nets. Il n'en existe qu'un seul exemplaire : il est à la Bibliothèque de Grenoble (X. 4524). M. de Berluc Perussis et la plupart des auteurs qui ont parlé d'Aréoud, l'ont cru perdu.

[1] Aréoud, *La Fontaine qui brusle,* f° 5 r°.

tions les plus ardues avec un air de défi ; mais leur façon de pénétrer le sens des choses, suivant le poète, consiste à n'y rien voir du tout; et ils n'ont de repos, quand un problème les a tentés, qu'ils ne l'aient rendu plus hérissé de difficultés insolubles pour l'usage de la postérité [1].

Tout ceci est dit avec esprit. Le ton est caustique, acerbe par endroits, mais la raillerie reste toujours fine. Vraiment, dit-il, mon cher Jérôme [2], — et l'appréciation est savoureuse sous la plume acérée d'Aréoud, — vraiment j'envierais l'âpreté de votre génie si elle pouvait plaire à un homme adonné à l'étude de la nature... Mais j'imagine que vous êtes surpris d'être rudement traité par moi ? Et quoi ! vous aurez prétendu déchirer ma réputation et je n'aurais pas la ressource de vous rendre, en paroles et en écrits, la monnaie de votre pièce ? Pourquoi n'avez-vous pas nettoyé la bile jaunâtre que vous avez répandue à flots sur ma personne ?... Peut-être vous attendiez-vous à m'entendre m'écrier : en quel coin de l'univers vais-je m'enfuir si Monteux s'enflamme ? Quelle protection trouverai-je lorsque, ayant froncé le sourcil, il laissera se dégager de son cerveau ses imprécations cicéroniennes ? Eh bien non, mon ami, cela vous étonne sans doute, mais vous battez la campagne : je survis à votre courroux ; voyez ! mes membres sont intacts, mon esprit est sauf...

Les dernières lignes de l'opuscule sont charmantes : vous affectez de mépriser ma science, dit-il en substance à Monteux, mais les habitants de ce pays, qui me virent

[1] Aréoud, *La fontaine qui brusle,* f° 5.
[2] *Ibidem,* f° 23 v°.

à l'œuvre dans la lutte contre les maladies, ont de moi une autre opinion que vous, et je ne crois pas que mon nom eût grandi dans un milieu où figurent tant d'hommes éminents si ma science n'avait pas été de bon aloi. Au reste, je m'en remets au jugement des gens cultivés qui peuvent m'avoir en estime — ne vous déplaise — et même de ceux qui m'ignorent. S'ils m'accusent à bon droit d'ignorance, je ne leur en voudrai point, mais au besoin je tendrai la main sous la férule, ou même, peut-être, *je chanterai la palinodie.*

Il est difficile d'exprimer avec une meilleure grâce et avec plus d'enjouement un orgueil profondément enraciné et du reste légitime.

Cependant tout ceci, dans l'ouvrage d'Aréoud, n'est que l'accessoire et nous voulons savoir en quoi son opinion sur la *Fontaine ardente* est différente de celle de Jérôme de Monteux. Le livre d'Aréoud est bien disposé pour nous faire connaître à la fois les propositions de son rival, les critiques qu'elles lui suggèrent à lui-même et les explications nouvelles qu'il fournit.

La première des questions posées par Monteux est la suivante : comment se fait-il que d'*une même source* le feu et l'eau s'échappent à la fois ? Il y a répondu en expliquant que le sous-sol de la Fontaine ardente est formé de naphte et de nitre : de ces matières se dégage une *exhalaison* qui s'enflamme naturellement par l'effet du mouvement dont elle est animée et paraît à la lumière en pleine combustion, mélangée à l'eau de la *source* [1]. — Or, — nous l'avons dit, — il n'y a pas de source en cet endroit : les deux ruisseaux qui se réunissent à quarante

[1] Aréoud, f° 9 r°.

mètres environ du cratère actuel de la *Fontaine ardente* prennent naissance fort loin de là, dans la montagne. Il faut donc que Monteux ait supposé que dans le lit du ruisseau existait une source véritable, d'où sortait non seulement le gaz enflammé, mais encore de l'eau. Ce serait une supposition bien étrange, si elle était réfléchie : en réalité, — ainsi que l'a fait remarquer Jean Tardin, qui a écrit sur le même sujet en 1618 [1], — Monteux s'est laissé tromper par le nom de *Fontaine qui brusle* que l'on donnait communément au phénomène : il n'a pas songé à contester l'exactitude de la dénomination et a pris le mot *fontaine* dans son sens précis et rigoureux. — Mais notre étonnement s'accroît lorsque du commentaire de Monteux nous passons à celui d'Aréoud. Nous nous attendions — et Jean Tardin s'attendait avec nous — à voir Aréoud reprocher cette erreur à son rival : point du tout, Pierre Aréoud s'est trompé comme Jérôme de Monteux ; il n'admet pas le *nitre* du médecin viennois, il lui substitue le *soufre,* — mais il ne met pas en doute l'existence d'une *fontaine ardente,* c'est-à-dire d'une *source d'eau et de feu.*

Cependant Pierre Aréoud avait étudié sur place le phénomène. Il avait consacré à l'observation beaucoup plus de temps que Monteux qui ne s'était guère arrêté qu'une demi-heure auprès de la *fontaine.* Il avait soigneusement noté la couleur de la flamme, la composition du sol aux alentours, les qualités sensibles de l'eau, l'impression causée par l'atmosphère ambiante sur l'odorat [2].

[1] Jean Tardin, *Histoire naturelle de la fontaine qui brusle près de Grenoble.* Tournon, 1618, p. 30.

[2] Aréoud, f°s 6 v°-13, etc.

Il avait eu sur les lieux l'attitude d'un savant moderne. Sans doute il avait été induit en erreur par le bouillonnement du ruisseau autant que par la dénomination de la Merveille : l'agitation des masses liquides provoquée par l'ascension des bulles de gaz avait dû lui faire croire à la présence d'un courant d'eau sortant de terre.

D'ailleurs, tout en raisonnant sur une donnée inexacte, il a su faire preuve de bon sens et de pénétration. Il arrive même à retrouver la vérité que son erreur fondamentale aurait pu totalement soustraire à son intelligence : pour lui, le feu et l'eau, quoiqu'il les croie issus d'une source unique, demeurent bien distincts l'un de l'autre ; leur rencontre est fortuite ; il s'élève contre l'expression de *mélange* employée par Monteux pour caractériser leur rapport à l'orifice de la *fontaine*[1]. Il explique que l'eau et le feu ne sont nullement mélangés : le gaz — *exhalatio* — a trouvé, dit-il, une issue dans le canal de la source que l'eau ne remplissait pas tout entier, *et les deux éléments (le feu et l'eau) n'ont eu qu'un contact passager.* — Mettre cette vérité en lumière (en 1525) dénote une certaine faculté d'analyse. Cette affirmation d'Aréoud détruit le mystère de la Fontaine. Elle simplifie le phénomène et le ramène à son importance véritable : ce phénomène consiste dans un dégagement gazeux ; c'est ce dégagement qu'il s'agit d'expliquer et l'on pourrait, dès lors, négliger toutes les questions secondaires posées par Jérôme de Monteux.

Plus loin, Aréoud établit une juste distinction entre l'*inflammable* et l'*enflammé,* qui paraît avoir échappé à

[1] Aréoud, f° 21 r° et v°.

son rival. Celui-ci attribue l'intermittence du phénomène à l'occlusion et à la réouverture alternatives des conduits souterrains qui livrent passage à l'*exhalaison* enflammée. — Aréoud a sans doute appris ou constaté que lorsqu'on approche du feu de la fontaine *éteinte*, il arrive que l'inflammation se produise immédiatement : l'explication de Monteux est donc au moins insuffisante ; Aréoud en cherche une autre. Malheureusement, malgré les qualités d'homme de science que nous avons reconnues en lui, il manque de méthode; il appartient à son temps. Il aurait dû prendre un complément d'information sur les conditions dans lesquelles se produisait l'inflammation du gaz de la fontaine ; il aurait dû demander si quelquefois il n'arrive pas que le phénomène refuse de se manifester, quelque invitation qu'on lui fasse ; il aurait dû surtout s'interdire une hypothèse chimérique. Il prétend en effet que le dégagement de gaz est constant, mais que l'inflammation est intermittente et qu'elle se produit spontanément sous l'influence d'un certain état atmosphérique et de la situation des astres[1].

En somme, malgré ses défauts et ses lacunes, le livre d'Aréoud, par la logique de l'argumentation, par la force des objections qu'il oppose aux théories de son rival, avait dû faire une vive impression sur les contemporains. Aussi ne sommes-nous pas surpris de voir que Jérôme de Monteux ne voulut point que sa publication marquât la dernière phase de la querelle. A son tour, en 1526, il fit imprimer un opuscule[2] à Lyon, chez Antoine Blanchard.

[1] Aréoud, f°s 19-20.

[2] Voici le titre de l'ouvrage de Monteux : « *Ignivomi ambigui-*

Si le livre d'Aréoud gagne ses lecteurs à son auteur, s'il leur révèle un écrivain spirituel, sincère, viril, ennemi de la fausse modestie et noblement orgueilleux, le livre de Monteux — et tout d'abord sa dédicace nous font songer à la première lecture que nous avons affaire *à une bien mauvaise langue.* — Oh ! le début insinuant et venimeux de cette introduction ! Vous saviez qu'avant de discuter contradictoirement le phénomène de la fontaine ardente, les deux médecins ne vivaient pas en très bonne intelligence ; mais vous ne saviez pas tout. Prêtez l'oreille aux commérages de Me Jérôme: les commères s'expriment ordinairement avec moins d'art, et le récit du médecin de Vienne constitue un procédé confraternel qui n'est plus à la mode, quoiqu'il ne soit pas tout à fait sorti de l'usage.

Selon Monteux, Aréoud n'a pris position contre lui dans la dispute de la Fontaine que parce qu'il est animé à son égard de sentiments hostiles. Cette animosité a pour cause la jalousie professionnelle : Monteux fut en effet préféré comme médecin à Pierre Aréoud, son aîné, par une cliente de qualité ; Aréoud en fut très marri ; il eut même le mauvais goût de faire une scène à son confrère qui n'en pouvait mais, et — n'ayant point de reproche à lui faire — de lui reprocher sa jeunesse. Cependant Monteux, bonhomme, ne garda point rancune ; bref, il parut rentrer en grâce. Il eût mieux fait de fuir, car un

tates solutionesque fontis non longe a Gratianopoli Allobrogum Hieronymi Montui Astensis Viennensis medici commentariis declarate. » Il semble n'en exister qu'un seul exemplaire, qui est à la Bibliothèque de Grenoble (X. 4525). M. de Terrebasse, le biographe de Monteux, ne l'a point connu. — L'ouvrage compte 24 feuillets.

médecin délicat n'avait rien à gagner à la fréquentation d'Aréoud[1] : celui-ci passait son temps à calomnier ses confrères : il les attaquait tous, les médecins du pays surtout et ceux dont la carrière avait commencé à peu près avec la sienne ; — et vraiment Monteux ne les nommera point : ce serait contraire à la bienséance. — Il raconte ensuite la querelle du foie et de la chicorée et en termine le récit en laissant entendre qu'il n'a pas même eu à réfuter les arguments de son adversaire : Aréoud se réfutait lui-même et Monteux n'eut qu'à lui faire mettre le doigt sur ses erreurs et ses contradictions — ce qu'il fit, dit-il, *dans l'intérêt des malades.*

Jérôme Monteux ayant ainsi déversé sa bile, suivant l'expression d'Aréoud, passe ensuite à l'exposé de ses théories et à la critique de l'argumentation de son adversaire. Nous ne reviendrons pas sur les explications qu'il fournit : Aréoud nous les a déjà fait connaître et Monteux n'y change rien dans sa publication. Tel qu'il est, son livre aurait pu être écrit en 1525, avant celui d'Aréoud. Jamais en effet, au cours de cette dispute, les deux adversaires ne font la moindre concession ; jamais l'un d'eux ne reconnaît la justesse d'une observation faite par l'autre, même sur un point de détail. Cela est surprenant dans un débat scientifique. Mais il faut considérer que leur science tient encore beaucoup de la scolastique. Ils raisonnent toujours et discutent peu les prémisses de leurs raisonnements. C'est un système très favorable à la fermeté des opinions : Thomas Diafoirus, au milieu

[1] Ce passage (*Ibid.*, f° 4) semblerait indiquer qu'Aréoud et Monteux ont exercé quelque temps dans la même ville, peut-être à Grenoble. Nous manquons de renseignements pour l'élucider.

du siècle suivant, se vantait *de ne jamais démordre* des siennes, quoi qu'on pût dire.

Nous ne fermerons pas les deux livres de nos auteurs sans dire un mot de leur style. Il témoigne d'une grande culture classique et de la renaissance des études à leur époque. Il en est même un témoignage trop probant, car c'est un latin terriblement savant que celui dont ils usent! Chaque page est un monument d'érudition, une mosaïque d'idiotismes empruntés aux auteurs les plus divers, aux prosateurs, aux poètes, aux grammairiens, à Cicéron. Les mosaïstes assemblent non sans adresse ces éléments disparates : leur langage manque pourtant d'unité et l'on y sent la fabrication. — Pour être juste, nous reconnaîtrons au style de Monteux une légère supériorité : il est peut-être plus élégant que celui d'Aréoud; il fait songer aux œuvres des épistoliers et des narrateurs. Celui d'Aréoud, moins souple — quelquefois un peu lourd — rappellerait plutôt, sans les bigarrures du vocabulaire, les orateurs et les philosophes. Mais ce ne sont là que des nuances.

Il ne fut pas inutile à Pierre Aréoud d'avoir été mêlé à cette dispute. La fontaine ardente avait vivement frappé l'imagination du peuple et sollicitait la curiosité des gens instruits[1]. Le rôle qu'il joua dans la querelle contribua à rendre son nom populaire.

[1] Elle faisait partie des *trois* merveilles du Dauphiné, dont Boissieu augmenta le nombre jusqu'à *sept (Septem miracula dalphinatus,* 1656).

IV

Mais vers le même temps le talent du jeune médecin se manifesta sous un nouvel aspect et, cette fois-ci, de manière à rendre sa physionomie tout à fait familière à toutes les classes de la population grenobloise.

L'on se rappelle que la peste avait reparu au printemps de 1526 ; elle exerçait encore ses ravages lorsque les habitants de Grenoble, désireux de sortir d'un funèbre cauchemar de dix années, songèrent à organiser la représentation d'un mystère ; il s'agissait de jouer l'œuvre du célèbre fatiste Claude Chevalet, *Le Mystère de Saint-Christophe* [1].

[1] Il ne faut pas oublier non plus que la représentation d'un mystère était considérée comme une œuvre pie « ... On leur attribuait, dit Petit de Juleville, une valeur et une efficacité spirituelles fort grandes en particulier contre les calamités publiques... et *surtout contre les pestes.* » *(Histoire du Théâtre en France. Les Mystères,* t. I, p. 346.) — Sur le mystère de Saint-Christophe, voyez le même ouvrage, t. II, p. 491. Petit de Juleville, dans le tome I, consacre également une note à Claude Chevalet (p. 330-331). — Sur ce fatiste, voir encore U. Chevalier et P.-E. Giraud, *Le Mystère des Trois Doms,* p. XXXIII et suivantes. — Au sujet de la représentation du mystère de Saint-Christophe à Grenoble, voy. *Le Mystère des Trois Doms*, appendice : *Documents relatifs aux représentations théâtrales en Dauphiné de 1365 à 1541.* — Voir également les *Remarques sur les anciens jeux et mystères*, de Berriat Saint-Prix. Paris, 1823, 52 p. (extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* t. V). — Le mystère de Saint-Christophe a été imprimé à Grenoble en 1530. — L'ouvrage, fort rare, est complètement décrit par M. Ed. Maignien, dans *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble, du XVe au XVIIIe siècle.* Grenoble, 1884, p. 10-11.

Les préparatifs furent longs et compliqués. Dès le mois de juin quelques notables bénévoles entrèrent en pourparlers avec les consuls. Devant l'assemblée communale, convoquée à son de trompe, Martyr Chaminal, Jean Chosson, Claude Darbion, Simonet Malet, Franc Boyer, Antoine Royaulme, André Damolet et Ennemond Claquin offrirent de se charger de l'entreprise du spectacle ; ils assumaient les frais de la construction des *eschaffaulx,* de leur couverture, de la confection des costumes, moyennant l'autorisation de percevoir des spectateurs un droit d'entrée. Ils demandaient aussi une garantie assignée sur les péages et les gabelles. Acte fut passé par-devant notaire et, le 1er juillet 1526, l'assemblée communale ratifia le traité [1].

Il faut croire que, de prime abord, les entrepreneurs avaient mal établi leurs devis, car, un mois plus tard, ils se ravisaient, adressaient une requête aux consuls et se répandaient en lamentations. On les apaisa en décidant la levée d'une taille de deux cents écus sur la population tout entière [2].

Ces négociations avaient retardé le commencement des travaux ; déjà l'hiver approchait; l'on remit au printemps suivant la solennité projetée. Entre temps Chaminal et ses collègues s'occupaient de réunir leur provision de bois de sapin, qui ne leur coûta pas moins de quatre cents écus [3]. Puis un matin, les habitants de la place des

[1] Archives mun. de Grenoble, BB. 8, f° 317.
[2] *Ibid.*, f° 321, f° 343.
[3] Bibliothèque de Grenoble. Documents mss. réunis par Guy Allard, t. VII, pièce n° 573 faisant partie d'une petite chronique (f° 266). — Le récit de la représentation a été publié par U. Chevalier à la suite du *Mystère des Trois Doms,* p. 673.

Frères-Mineurs virent des ouvriers planter, auprès du puits que l'on venait de creuser devant leur maison, un *pal* de cinq toises ; et lentement s'édifia une sorte de vaste cirque à deux étages qui touchait d'un côté aux murs de la ville, de l'autre au couvent des Mineurs. Les deux galeries superposées étaient divisées en cent-vingt loges. La scène était sans doute adossée à la Tour de l'Ile. — Cette construction paraît avoir émerveillé les Grenoblois [1].

Mais tandis que les charpentiers assemblaient les poutres, les cent vingt personnages du *Mystère* apprenaient laborieusement les vingt mille vers de Claude Chevalet. — L'on conçoit que le rôle de régisseur, dans une pareille troupe, n'était pas une sinécure. Il s'agissait de mettre de l'ordre dans le bavardage de cette cohue ; il s'agissait de faire sortir à propos de la coulisse rudimentaire, où ils attendaient, le brigand ou le berger qui devait dire vingt vers dans une pièce dont la représentation durait quatre jours ; il s'agissait d'être le professeur de déclamation et de maintien d'un troupeau d'amateurs, aussi curieux de voir et d'entendre que la foule du *parterre* et du *balcon*.

Pierre Aréoud fut le régisseur, le professeur de tragédie, le factotum, qui sauva la situation. Nous ne savons comment ce poste de confiance lui fut dévolu. Peut-être, acteur bénévole, se distingua-t-il au cours des premières répétitions au point qu'on lui confia la direction de l'œuvre. — En tous cas, il est cité dans les documents municipaux comme le principal des organisateurs de la représentation : il est le seul dont le nom soit prononcé.

[1] Bibliothèque et Arch. de Grenoble, CC. 620.

Aréoud avait brillamment débuté dans la carrière médicale : il débutait comme amuseur public dans des circonstances tout aussi remarquables. La noblesse et la bourgeoisie du Dauphiné se portèrent en masse à Grenoble pour assister à la représentation du *Mystère de Saint-Christophe :* ces spectacles n'étaient pas fréquents et la population du Sud-Est de la France les goûtait fort. Les consuls de Valence, de Romans, de toutes les villes environnantes se déplacèrent en personne. La noblesse lyonnaise accourut. Malgré le prix relativement élevé des places (trois ou quatre écus pour la galerie supérieure, un écu pour les loges du bas), l'on dut *refuser du monde* à la porte. *Et omnes multum laudabant dicta chaffalia ita bene edificata et fuit magna laudatio civitatis* [1].

La représentation dura du dimanche 16 au mercredi 19 juin 1527. L'assistance apprécia les diableries satiriques et obscènes de Me Chevalet [2] : ce fut un triomphe posthume pour cet auteur de mérite. Quant à Pierre Aréoud, il fut généreusement récompensé de ses peines : quarante livres lui furent attribuées sur le crédit de cent livres prélevé sur les fonds publics afin de récompenser les organisateurs du *Mystère ;* il reçut en outre, à titre particulier, la somme assez ronde de soixante-six florins [3].

Il s'était révélé tellement supérieur comme metteur en scène que son concours fut sollicité au début de

[1] Bibliothèque et Arch. de Grenoble, BB. 8, f° 391.
[2] Cf. Petit de Juleville, *Les Mystères,* t. II, p. 604.
[3] Arch. mun. de Grenoble, BB. 8, f° 393. — CC. 619, f° 76 v° et 620, n°s 91 et 94.

l'année suivante, lorsque Grenoble dut fêter l'arrivée du Gouverneur.

Ce n'était point un mince personnage que le Gouverneur du Dauphiné ; les villes, lorqu'il les honorait de sa première visite, devaient se mettre en frais pour le recevoir. — L'*entrée* du Gouverneur donnait toujours lieu à de belles cérémonies : c'était pour les villes une calamité. Ces fêtes coûtaient en effet fort cher et l'on n'ignore pas que les finances de Grenoble étaient ordinairement en piteux état, épuisées qu'elles étaient sans cesse par la sempiternelle réfection du pont de l'Isère et la lutte contre les inondations du Drac.

En 1528, la population, récemment taillée pour la célébration du jeu de Saint-Christophe, invitée à contribuer pour sa quote-part à la délivrance des fils du roi retenus comme otages par l'empereur, se serait peut-être passée d'accueillir François de Bourbon, comte de Saint-Pol, par des manifestations de joie trop onéreuses. Néanmoins et pour ne pas faire outrage au gracieux seigneur, les consuls résolurent de bien faire les choses.

Ils désignèrent d'abord une commission dont fait partie Pierre Aréoud ; il y eut pour collaborateurs frère Jacques Robert, Zacharie Menon, ancien consul, Henri Materon, secrétaire delphinal, Claude Galbert, Ballerin et Franc Boyer [1]. Ces délégués entrèrent en conférence et arrêtèrent les divers articles d'un programme qui fut soumis à l'approbation des consuls. Puis, quand il fallut passer à l'exécution, un certain nombre de commissaires se partagèrent la surveillance des préparatifs et l'on en confia la direction générale à Pierre Aréoud [2].

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 9, f° 13 r°.
[2] *Ibidem*, BB. 9, f° 60 v°.

Grâce à cette organisation solide, l'entrée de François de Bourbon fut brillamment fêtée. — Il fut reçu à la porte Saint-Laurent par le corps municipal qui lui offrit un pallium de quarante-sept florins et une médaille en bronze doré [1]. M. Pons Actuhier, suppléant le premier consul absent, le complimenta. Puis le cortège se mit en marche. Les rues pavoisées, semées de sable fin, étaient, par endroits, traversées de guirlandes de buis. De loin en loin s'élevaient des arcs de triomphe et des estrades « *toutes differentes an manière de massonnerie à l'antique* »; sur ces *echaffaulx,* décorés de médaillons de plâtre et d'inscriptions en lettres d'or, des personnages costumés, savamment groupés en scènes allégoriques et mythologiques, récitaient au passage du Gouverneur des tirades louangeuses [2]. C'étaient, près de la porte de la ville, *Justice* qui portait la parole en offrant les clefs ; plus loin, dame *Vertu* coiffée d'un soleil; là-bas, *Mercure* nanti de son caducée et de quatre ailes aux talons; plus loin encore, *Hercule* armé de sa massue et vêtu d'une peau de lion en toile peinte [3]. Sur tous les tréteaux de nombreux figurants agitaient des attributs divers en carton doré. Les costumes étaient signés Mathieu Danvers [4], et, en 1528, c'était tout dire.

Mais une surprise attendait le cortège au pont de l'Isère. Au moment où il tournait l'angle de la rue Saint-Laurent, toute une escadrille en évolutions apparut sur la rivière. Au centre s'avançait le *bateau du Triomphe,* que

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 9, délib. des 7 et 9 juillet 1528. CC. 621-622.

[2] *Ibidem,* CC. 622, n° 251.

[3] *Ibidem,* CC. 622, n°s 251 et 247.

[4] *Ibidem.*

l'on avait loué huit florins et neuf sous à Jean le Bœuf; il était attelé de chevaux marins; un dauphin d'azur fendait l'eau à sa proue; à son bord paradaient six filles choisies et quelque divinité aquatique (peut-être Neptune lui-même) munie d'un trident [1]. La mimique de ces personnages, commentée par quelques *dictons,* lancés à pleine voix, indiqua clairement que le comte de Saint-Pol était un grand prince et que rien n'arrêterait le cours de ses glorieuses destinées.

Il est fort probable que les *dictons* récités au cours de ce festival nautique et mythologique étaient l'œuvre de Pierre Aréoud.

Monsieur le Gouverneur, ayant accueilli les flatteries qui convenaient à son rang et à sa fonction, reçut encore en cadeau quelques pièces de vin, acquises par la ville, au prix de seize florins, de Pierre Monier, docteur ès lois [2]. Nous aimons à croire qu'il fut satisfait. Quant aux acteurs de cette joyeuse solennité, ils étaient ravis. Les *filles,* suivant l'usage, avaient fait des façons pour se laisser enrôler. Nobles Pons Actuhier et Jean Griffon avaient été spécialement chargés par le Conseil de vaincre les scrupules de leur modestie et les préjugés de leurs familles. Ils n'y avaient pas réussi sans discours [3]. Mais, en toutes choses, il n'est que le premier pas qui coûte, et la nuit venue, encore attiffées, ces demoiselles dansèrent au son du tambourin que leur envoya galamment M. de Bouquéron [4].

[1] Arch. mun. de Grenoble, CC. 621, cahier de 100 feuillets, f° 72.
[2] *Ibidem,* CC. 621.
[3] *Ibidem,* BB. 9, délib. du 13 juin 1528.
[4] *Ibidem,* CC. 621.

Pierre Aréoud toucha pour ses peines douze livres tournois, ce qui n'était guère, et la dette de la ville s'accrut d'environ sept cents florins, ce qui était beaucoup [1].

Quelques années plus tard, en 1535, nous retrouvons Pierre Aréoud à la tête d'une troupe d'acteurs volontaires.

Son rôle, cette fois-ci, paraît avoir été encore plus important qu'en 1527, lors de la représentation du *Mystère de Saint-Christophe*. Il s'agit en effet de jouer à Grenoble le *Mystère de la Passion*. — L'on sait que les représentations de drames qui reproduisaient la vie et surtout la mort du Christ furent très fréquentes dans toute la France au xve et au commencement du xvie siècle [2]. De nombreux fatistes s'exercèrent sur ce thème émouvant. Quelques-unes de ces versions eurent plus de succès que d'autres et furent jouées sur des scènes quelquefois éloignées du lieu où elles avaient été représentées pour la première fois. Mais les organisateurs des représentations théâtrales ne se croyaient nullement obligés de respecter le texte qu'ils avaient adopté. En ces temps de foi profonde le sujet du drame religieux était l'essentiel ; la forme littéraire dont il avait été revêtu n'avait qu'une importance secondaire. Aussi ne se faisait-on pas faute de transformer les œuvres des fatistes même les plus goûtés. Leur texte était matière malléable aux mains des poètes du cru : on y introduisait des morceaux d'intérêt local, pour ainsi dire; on en retranchait les passages jugés inutiles [3]. — Il est probable

[1] Arch. mun. de Grenoble, CC. 621, cahier de 100 feuillets, f° 86.
[2] Petit de Juleville, *Les Mystères*, t. I, p. 211 et suivantes.
[3] *Ibidem*, t. I, p. 338, etc.

qu'en 1535, à Grenoble, on en usa avec cette liberté à l'égard du *Mystère* que les consuls avaient choisi : ce fut sans doute Pierre Aréoud qui l'accommoda au goût du pays et du jour ; ses aptitudes littéraires devaient être déjà connues et c'est ainsi que s'ouvrit sa carrière de poète officiel.

Quel était l'auteur primitif du *Mystère?* Rien ne nous l'apprend. Nous supposons toutefois que ce devait être Claude Chevalet, auteur du *Mystère de Saint-Christophe,* qui avait aussi composé une *Passion* jouée à Vienne en 1510 [1]. Chevalet avait certainement laissé comme fatiste un grand souvenir. La communauté grenobloise dut naturellement penser, en 1534, au poète dont l'ouvrage, sept ans auparavant, avait valu à la cité la gloire d'une fête inoubliable.

Nous possédons des renseignements sur la représentation du *Mystère de la Passion.* Nous savons que Pierre Aréoud l'avait préparée avec François Feysan, procureur fiscal ; que le théâtre avait été dressé, comme en 1527, sur la place des Cordeliers, et que le rôle du Christ devait être tenu par un avocat destiné à devenir un personnage très considérable, Me Pierre Bucher [2]. — Celui-ci, au mois de février 1535, se ravisa et prétendit rendre son rôle. Cette décision mit le Conseil en émoi. Les entrepreneurs du spectacle avaient donc fait des frais en pure perte, car remplacer un premier rôle après cinq mois de répétitions et d'études, paraissait chose impossible. La représentation était compromise. Grenoble était désho-

[1] U. Chevalier, *Le Mystère des Trois Doms,* introduction, p. XXXV.

[2] Arch. mun. de Grenoble, BB. 10.

noré ! — Le Conseil, sur l'avis de Pierre Aréoud et de François Feysan, décida que si Pierre Bucher persistait dans sa détermination, on lui intenterait un procès devant le Parlement [1] : il est probable que cette menace l'impressionna, car il n'est pas question de poursuites contre Bucher dans les délibérations qui suivent. — Quant au rôle de la Vierge il fut tenu par Françoise Buatier, dont le talent et la beauté émurent profondément l'assistance [2].

La pièce fut jouée en juin 1535. Les étrangers affluèrent. La municipalité, hospitalière et généreuse, leur fit distribuer du vin. — Quelques jours après, Pierre Aréoud et François Feysan se partagèrent un mandat de cent quatre-vingts livres [3].

V

On aurait pu craindre que l'exercice des talents qu'il déployait au théâtre et dans les cérémonies officielles ne détournât Pierre Aréoud de sa profession première : il n'en fut rien. C'était le propre de son génie d'être universel. Son activité était infatigable et naturellement diverse. Il se consacrait avec la même ardeur à distraire ses concitoyens et à les protéger contre les plus graves périls. Il pratiquait une large philanthropie. — La Révolution française a vu des hommes animés du même entrain sublime. — Il quittait les tréteaux pour courir au Conseil

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 10, f° 308. — Délib. reproduite par Berriat Saint-Prix, ouvrage cité.

[2] Aimar du Rivail, *De Allobrogibus,* p. 48. Voy. Prudhomme, *Histoire de Grenoble.*

[3] Arch. mun. de Grenoble, CC. 627.

lorsque la défense de la santé publique l'y réclamait. En 1531, il appuie la proposition de Bertrand Rabot qui demande aux consuls de faire combler les fossés des remparts et de supprimer par là un dangereux foyer d'infection [1]. Nous avons raconté sa conduite pendant la peste de 1533 et il n'est pas douteux qu'il ait collaboré à la rédaction de l'ordonnance sanitaire ratifiée au cours de cette même année par le Parlement [2]. En 1534, en collaboration avec Guillaume Dupuis, son confrère, il assiste les consuls dans la préparation d'un règlement de la Santé et reçoit la mission de prescrire les mesures nécessaires pour l'assainissement de l'hôpital de l'Ile au moment de son évacuation [3]. Nous le voyons encore en 1538 chargé d'établir lui-même un nouveau règlement de la Santé, auquel l'approbation du Parlement doit donner ensuite force de loi [4].

A ce moment, Pierre Aréoud, jeune encore, jouit à Grenoble d'une situation particulièrement brillante. Vénéré par la foule, hautement estimé par l'élite de la population, il s'est aussi créé dans l'aristocratie parlementaire de solides amitiés qui embellissent ses loisirs. Il est familier des Matheron ; c'est à Jean Matheron, l'avocat général, qu'il a dédié en 1525 son opuscule sur la fontaine ardente [5]. Henri Matheron est son collègue

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 10, f° 32.

[2] *Ibidem,* AA. 6, f° 436. Cf. Prudhomme, *L'Assistance publique à Grenoble,* p. 326.

[3] *Ibidem,* BB. 10, f°s 263 et 266. Cf. Prudhomme, *L'Assistance publique à Grenoble,* p. 212.

[4] *Ibidem,* BB. 12, f° 12.

[5] Aréoud, *La Fontaine qui brusle,* f° 2 r°. « Cesaree facultatis consumatissimum Joannem Matheronum, regium haud immeritum

dans la préparation de la réception du gouverneur en 1528. — Pierre Bucher, le futur doyen de l'Université, est son intime ami [1].

Peu de temps après son installation à Grenoble, il s'est marié avec une jeune fille appartenant à une famille honorable et connue, Antoinette Galleis, et de ce mariage naissent trois enfants, Antoine, Anne et André [2]. — Il habite une maison de la place du Mal-Conseil, au centre de la ville, et la taxe de quatre livres dont il est frappé en 1534, lors de l'emprunt contracté pour subvenir à l'entretien des pauvres, prouve qu'il est parmi les aisés, presque parmi les riches [3]. Nous savons d'autre part qu'il est devenu propriétaire dans sa patrie d'adoption : à la date du 7 septembre 1526 la ville lui a albergé pour un sou de cens annuel une pièce de terre de la contenance de deux sesterées, située dans les îles du Drac [4].

advocatum, Petrus Areodus, folcaqueriensis phisicus plurima salute impertit. »

[1] Voy. l'acte de mariage d'Anne Aréoud dont il est parlé plus loin.

[2] Cf. Maignien, *Généalogies et armoiries dauphinoises*. Grenoble, 1870, p. 80. — Nous sommes obligé de bouleverser la généalogie des Aréoud établie par M. de Berluc-Pérussis (*op. cit.*, p. 135). M. de B.-P. dédouble P. Aréoud en deux personnages et fait de l'un qu'il confond avec Antoine ou André, fils de Pierre, le petit-fils de ce dernier.

[3] Arch. mun. de Grenoble, CC. 626.

[4] *Ibid.*, DD. 19, f° 149. — Cette pièce de terre était d'assez grande étendue, puisque la sesterée valait 900 toises carrées. En 1551, l'on s'aperçut, du reste, que la terre albergée mesurait non pas deux sesterées mais trois (BB. 14, f° 409 v°). Néanmoins on ne fit pas payer à Pierre Aréoud de droit d'entroges (soit deux florins) *« attendu les grandz services que il faict jornellement à la ville »*. — Il est difficile de déterminer exactement l'emplacement de cette terre. Elle était située au sud-ouest de Grenoble, le long du chemin des Granges.

Ainsi, des liens plus nombreux et plus forts d'année en année l'attachent à Grenoble; bientôt il brise ceux qui le rattachaient encore à la Provence. En 1542 il vend la terre de Gagnaud, située près de Forcalquier, dans la vallée du Béveron, le dernier de ses domaines patrimoniaux [1].

Plus tard, en 1547, son fils aîné, Antoine, se fait inscrire au barreau grenoblois [2] : il en deviendra en peu de temps une des personnalités les plus remarquables, et son jeune frère André suivra bientôt ses traces. Enfin, en 1551, Pierre Aréoud fait conclure à sa fille un brillant mariage : Anne Aréoud épouse Jean Coct, seigneur de Bouquéron, membre d'une famille noble et consulaire, enrichie par un siècle d'activité commerciale [3].

Chef d'une famille influente et considérée, allié à l'aristocratie des citoyens grenoblois, Pierre Aréoud voit s'accroître son prestige.

Il s'est fait une telle place dans la société grenobloise et il apparaît si naturellement apte aux fonctions les plus variées qu'on ne pense jamais accumuler trop de charges

[1] Voy. de Berluc-Pérussis, *op. cit.*, p. 134. Nous n'avons pu retrouver l'acte dont parle M. de B.-P.

[2] Voy. Arch. mun. de Grenoble, BB. 14, f°s 97 et 99 r° ; BB. 18, f° 217 r°, etc...

[3] Archives de la Chambre des notaires de Grenoble. Protocoles de Me Rollet Narcier, registre de 1557-1558, f° 349 v° et suivants, contrat du 31 mai 1551. — Pierre Aréoud constitue à sa fille une dot de 1.200 livres t. et lui donne 50 écus d'or pour *ses raubes nuptiales*. Jean Coct reçoit de son père Aymar une dot de 5.000 l. t. plus une maison et des avantages divers. — L'acte est passé *rue de Pailliarey, dans la maison dudit maistre Anthoine Aréoud* (rue Lafayette). — Sur l'origine de la fortune des Coct, voy. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, p. 266-267.

sur sa personne. En 1540, le régent de l'école, Me Adam, trépasse. Il s'agit de lui trouver un ou plusieurs successeurs. Plusieurs candidats se présentent. Une commission de cinq membres est chargée de les examiner et, après le concours, de surveiller l'école et le nouveau maître au point de vue de la discipline et de l'enseignement : Pierre Aréoud en fait partie[1]. — En 1542, cette institution, établie d'abord pour une période indéterminée, prend une forme stable et devient définitive ; les commissaires reçoivent le nom de surintendants des écoles : ces surintendants sont Pierre Bucher, Girard Servient et Pierre Aréoud[2]. Ce dernier devait conserver longtemps, peut-être jusqu'à sa mort, ces fonctions d'inspecteur d'académie. Il les exerce en 1555 avec son confrère Nicolas Allard. Il se rend même coupable à cette époque d'une faute dont nous devons l'accuser en toute impartialité.

Voici les faits : qu'on lise et qu'on juge ! — L'école de Grenoble manquait de *statuts* — nous dirions de Règlements et de programme d'études. En mars 1555, le maître principal, Me Marmusin, de sa propre initiative ou sur l'invitation des surintendants ou des consuls, présente un projet de Règlement que les surintendants refusent d'agréer[3]. Les consuls prient alors Pierre Aréoud de légiférer. Il y consent ; il fait des promesses. Cependant au mois d'août suivant, Me Jean Marmusin remontre « *comme longtemps y a que l'on avait ordonné céans* « *de faire certeyns statutz pour le faict de l'escolle, obeis-*

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 12, f° 325.
[2] *Ibidem*, BB. 13, f°s 61 r°, 75 r°.
[3] *Ibidem*, BB. 15, f° 396 r°.

« *sance et manutention d'icelle, et comme l'on en avoit* « *baillé la charge a monsieur Me Pierre, ce que non a pas* « *faict, qu'est grande perte et interest et sera davantaige* « *se n'y est soudeynement proveu* [1]... » Les consuls se rappellent la décision prise au mois de mars précédent et s'étonnent ; l'on fait savoir à Pierre Aréoud qu'il serait bien aimable de présenter ses statuts à la prochaine réunion du conseil « *attendu le grand delay pour ce faire* « *heu* ». La semaine passe, le mois s'écoule — et le mois suivant — rien ne vient. Sans doute pendant ce temps plusieurs rappels ont été adressés à Me Pierre. Les consuls ne peuvent se défendre d'éprouver quelque humeur : « *Attendu*, lisons-nous dans la délibération du 25 octo- « bre, *attendu que ledit monsieur Me Pierre, sont troys* « *moys passés qu'il debvoit faire et coucher par escript* « *certeyns articles pour le regime de l'escolle et obeissance* « *des maistres et regents d'icelle, et n'a rien faict et ne* « *daigne le fere* [2]... » on en confiera la rédaction à une autre personne plus diligente.

C'est là le seul blâme que Pierre Aréoud ait encouru dans sa carrière aux voies nombreuses. Il l'avait bien mérité. Mais la postérité ne sera pas plus sévère que ses contemporains. Ceux-ci ne lui infligèrent pas un grave châtiment. Tranquillisons-nous : il ne fut pas révoqué. En 1557, la direction supérieure des écoles incombait toujours aux mêmes personnages : Me Pierre et Me Nicolas : au mois de juin, ils font une enquête sur l'instruction et la moralité du régent des écoles de

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 15, f° 442 r°.
[2] *Ibidem*, BB. 15, f° 467 v°.

Romans qui s'offrait à remplacer Me Prost, démissionnaire[1].

VI

Cependant, en 1541, la peste a fait sa réapparition en Dauphiné. Elle se déclare d'abord à Vienne, puis à Chambéry où elle persiste pendant les années 1544-1545. Bientôt on la signale à Vif ; puis des cas suspects se produisent au Fontanil et à Saint-Martin-d'Hères[2]. Pierre Aréoud entre en campagne. A la suite des consuls il va visiter les malades et les morts dans les localités que semble gagner l'épidémie. Les magistrats et le médecin municipal reviennent de cette tournée porteurs d'une nouvelle alarmante : la peste est réellement aux portes de la ville. Elle les franchit en octobre 1546. Dans la nuit du 4 au 5 octobre, *la servante de monsieur Barberi* meurt de la peste.

Aussitôt le Conseil se réunit dans la Tour de l'Ile. Pierre Aréoud a été convoqué. — L'assemblée décrète les mesures les plus rigoureuses contre les suspects : l'on chassera de la ville jusqu'au journalier qui a « *charrié* « *les vendenges de monsieur Barberi*[3] ». En même temps l'on sévit contre les *garces publiques,* considérées comme les intermédiaires les plus dangereuses — presque comme les causes — de toutes les contagions ; on leur imposera une retraite dans *quelque lieu séparé,* villégiature sans

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 17, f° 28 r°.
[2] Voyez Prudhomme, *L'Assistance publique à Grenoble,* p. 158-159.
[3] Arch. mun. de Grenoble, BB. 13.

confortable et de peu d'agrément. Ces précautions ne sont peut-être pas superflues à l'égard de personnes de mœurs peu hygiéniques et disposées à faire meilleur accueil aux étrangers inconnus que les gardiens placés aux portes par les consuls. Mais ce qui vaut mieux — ce qui révèle la présence du médecin dans l'assemblée, ce sont les prescriptions de nettoyage général; c'est surtout l'ordre donné aux propriétaires d'installer des latrines dans leurs maisons si elles en sont dépourvues[1].

Cette ordonnance de Santé, dictée par Pierre Aréoud, seul médecin présent au Conseil le 5 octobre 1546, fut efficace. Pour cette fois l'on eut plus de peur que de mal : dès les premiers jours de novembre il semble qu'on songe plutôt à empêcher un retour offensif de la maladie qu'à la vaincre dans l'intérieur des murs. Le 26 novembre l'on arrête les comptes que l'on avait ouverts au début de l'épidémie : la faible somme touchée par Me Pierre — trois écus — prouve qu'elle lui avait donné peu d'ouvrage[2].

Il eut plus à faire en 1548; non point à cause de la peste — elle laissa Grenoble en paix pendant seize années consécutives — mais à cause des entrées du gouverneur et du roi.

Au mois d'avril 1548 l'on annonça en effet la venue prochaine de François de Lorraine, duc d'Aumale, pourvu du gouvernement du Dauphiné et de la Savoie par lettres du 14 mai 1547 : l'avènement d'Henri II avait inauguré le règne des princes lorrains, et François de Lorraine, on le voit, s'était fait attribuer une belle part dans le fes-

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 13.
[2] *Ibidem*, f° 558 v°.

tin auquel il convia toute sa famille. — Aussitôt le Conseil tint séance. Monseigneur d'Avançon, conseiller au Parlement, qui avait, paraît-il, sur la question des lumières particulières, fut « *prié venir en la présente assemblée* « *pour informer les présents du faict de la dicte entrée* ». Il dit son avis « *en mode et fasson que l'on doict faire* « *ladicte entrée tant es portes de la ville, quantons des* « *rues, places, que aultres lieux en tel cas accoustumé,* « *ystoires nouvelles, roubes de coulleur des consulz de la* « *présente cité et aultres choses requises et neccesseres...* » On approuva fort son discours, on résolut de suivre ses conseils ; on le pria même de « *faire rediger par escript* « *son dire pour le pouvoir exequter*[1] ».

C'était fort bien, mais déjà s'était posée la question habituelle, la question qu'en ces occasions on n'éludait pas : « *en quel lieu prendra-t-on deniers ? attendu que en* « *la mayson de la ville y a poyn de deniers pour ce que* « *l'on les a despendu a la reparation du pont de l'Isère...* » — Précisément les consuls avaient sous la main un conseiller au Parlement qui avait manifesté un goût très vif pour les réceptions éclatantes : séance tenante, ils songèrent à se servir des bons offices qu'il avait spontanément offerts dans sa péroraison. M. d'Avançon allait s'entremettre ; on obtiendrait du Parlement des lettres de contrainte, de façon à pouvoir lever un emprunt forcé sur les aisés. M. Jean d'Avançon lui-même, en qualité de commissaire désigné par la compagnie, extorquerait leurs écus aux riches bourgeois, avec le concours de « *troys ou quatre notables a ce expertz* ». L'idée était susceptible de porter des fruits : l'emprunt forcé n'était pas

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 14, f°s 143, 147, 148.

d'invention nouvelle ; il avait donné de bons résultats, pour les débiteurs sinon pour les créanciers. Malheureusement c'était un procédé financier à l'égard duquel les membres du Parlement éprouvaient une antipathie invincible lorsque la ville besogneuse ne les suppliait pas tout d'abord d'ordonner qu'eux-mêmes fussent rayés du rôle de l'emprunt. Messieurs les conseillers n'aimaient point à placer leurs économies de cette manière : on est tenté de les excuser quand on songe que l'argent levé par emprunt forcé ne rapportait pas un liard d'intérêt aux prêteurs. — Le Parlement ayant témoigné sa désapprobation, il ne restait plus qu'une ressource : se procurer de l'argent par un emprunt ordinaire, — trouver un créancier bénévole. C'était chose très difficile en 1548. C'est pourtant le parti auquel le Conseil s'arrêta. Il décida, pour faciliter l'opération, de faire de menus présents à ceux qui manifesteraient quelque velléité d'ouvrir leur bourse.

Cependant ces difficultés financières, quelque regrettables qu'elles fussent, ne devaient pas empêcher de préparer convenablement la réception. Le Conseil le comprit ainsi et, même avant que la question des deniers fût résolue, il instituait une commission de six membres chargés de mettre à exécution le dire de M. d'Avançon. Ces six commissaires étaient : M. de Saint-Guillaume, M. Me Pierre, M. de La Fraitte, Georges Roger, le général (des monnaies) Droguet et sire André de Naves[1]. Naturellement, la personnalité de Pierre Aréoud devint aussitôt prépondérante dans ce comité. Le rôle de M. d'Avançon était terminé et son plan même dut subir,

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 14, f° 152 v°.

de la part du maître amuseur, de notables retouches.

Dirigée par Me Pierre, la commission se mit à l'œuvre. Le 2 juin, elle confia la construction des *eschaffaulx* à Étienne Honoré et Rémy Puissant, qui s'en chargèrent, à forfait, au prix de trente-six écus d'or. Les peintres Clément de Vizille, François Allisson, Pierre d'Issoudun et Pierre Duclos se chargèrent, dans les mêmes conditions et pour la somme de deux cents francs, « *de toutes* « *les peinctures des sept eschaffaulx, ensemble la facture* « *des medailhes et escussons, facture des estatutz des troys* « *personnaiges, lettres dorées, garnissement des escussons* « *et toutes aultres choses* [1] ». Mais on n'eût pas laissé ces artisans confectionner à leur guise le décor des solennités qui devaient accueillir M. le Gouverneur. Ils durent fournir des *portraicts,* c'est-à-dire des plans et des dessins de tous leurs ouvrages, et ces *portraits* furent soumis à l'approbation d'un commissaire compétent. — Ce commissaire compétent était, on le devine, Pierre Aréoud.

Il faut transcrire *in extenso* le compte rendu de la délibération au cours de laquelle les *portraits* sont communiqués au commissaire. La lecture de ce texte peut seule donner une juste impression de la confiance grave avec laquelle on s'en remet à Me Pierre, du sérieux avec lequel il assume l'examen des documents. L'on sent qu'il ne s'agit pas d'un simple simulacre, d'une formalité officielle : « ..... *lesquelz assemblés, au sudit Me Pierre* « *Areoud ont esté montres sept portraictz des eschaffaulx* « *que l'on a bailhé a priffaict faire pour ladicte entrée,* « *et a luy donné a entendre le priffaict des peinctures* « *escussons, armaries, statuez et medailhes aussi bailhé a*

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 14, f° 153.

« *priffaict pour entrée, et ce faict a esté requis voloir dire* « *son advis et conseil si lesdictes choses estoient bien* « *faictes ou bien feysables pour le debvoir de ladicte ville.* « *Lequel Me Pierre, veu, ouy et entendu ce que dessus,* « *pour bien voir, entendre et sçavoir dire et resoudre son* « *advis et conseil a requis terme jusques a mercredi pro-* « *cheyn, que n'est seulement ung jour entier, et pour lors* « *fera tout son debvoir. Lequel terme luy a esté accordé* « *et prié y faire son debvoir* [1]. »

C'est en effet le mercredi 6 juin que Me Pierre fait son devoir. Et vraiment, à l'entendre donner son avis, qui ne conviendrait que les Grenoblois ont bien placé leur confiance ? Pierre Aréoud prouve ses talents d'*économe*. Il sait que les entrées de gouverneurs et de princes sont fréquentes dans la capitale du Dauphiné : si, au lieu de faire construire et peindre chaque fois de nouveaux mâts, de nouvelles charpentes et de nouveaux écussons, la ville se constituait un matériel de fêtes, il en résulterait pour elle une grande économie. Il recommande donc et les consuls ordonnent à son instigation, « *que l'on face* « *faire les molures et peinctures des eschaffaulx en telle* « *sorte que lesdicts eschaffaulx puissent servir pour* « *d'aultres entrées et.....que les grandz escussons et aultres* « *que seront dorés, que lesdicts peinctres y mettent d'or* « *fin, et que les peinctures soient fines, et que lesdicts* « *peinctres rendront les escussons dorés à la ville après* « *que l'entrée sera faicte* [2] ». Les réceptions ne vont plus avoir lieu désormais dans un décor de scène foraine en cartonnage barbouillé. Les accessoires de la solen-

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 14, f° 154.
[2] *Ibidem*, f° 156.

nité seront solides et de confection soignée, et ils seront la propriété des citoyens. C'est toute une petite révolution dans l'histoire des fêtes publiques à Grenoble.

L'on imagine que Me Pierre n'avait pas été seulement chargé d'examiner des plans d'échafaudages ; l'examen des « *dictons que l'on prétend dire* » était aussi de sa compétence. On l'avait particulièrement prié de les apprécier et *d'en faire son rapport.* Mais ce rôle de censeur et d'arbitre souverain n'était pas pour lui suffire : il met lui-même la main à l'ouvrage, s'improvise architecte, dessine pour les charpentiers, indique des combinaisons décoratives à Me Millo, le peintre de lettres[1] ; — et ce n'est pas tout encore. Il était de ces alertes faiseurs d'impromptus qui réservent toujours à leurs concitoyens, à la fin d'un banquet, à la veille d'une fête, quelque surprise d'inédit.

Le 12 juin il « *donne à entendre ce qu'il a faict pour la dicte entrée* ». Il s'agit d'une *istoire,* que les commissaires ses collègues décident, le lendemain, de faire entrer dans le programme, « *à la charge que ledit Monsieur Me Pierre se chargera de la faire exequter le jour de l'antrée* [2] ».

Et ici, nous sommes saisis d'une grande curiosité qu'il nous est impossible de satisfaire. Il ne s'agit plus en effet de quelques dictons louangeurs ; c'est toute une pièce allégorique que l'ingénieux médecin a composée en l'honneur de François de Lorraine. Elle est jouée par quatre jeunes filles travesties. L'on y voit *Perceus* vêtu

[1] Arch. mun. de Grenoble, délib. du 12 juin.
[2] *Ibidem,* BB. 14.

de satin blanc et un berger habillé de taffetas. — Que disaient ces personnages somptueux? Quelle intrigue les réunissait et les faisait discourir? — Hélas! ces dialogues qui ne furent sans doute jamais imprimés, sont à jamais perdus. Il est inutile de tenter leur découverte. L'on ne peut même pas espérer en retrouver un jour quelque fragment manuscrit sous le carton ou le parchemin d'une reliure décousue.

Il est possible cependant de se faire une idée approximative des pièces de circonstance composées par Me Pierre en relisant *Le Despourveu*[1], où Clément Marot fait parler Mercure, Bon-Espoir et Crainte, et *Les Bergeries* de Ronsard[2]. Il faudra toutefois ne pas oublier qu'Aréoud, quelque talent littéraire qu'on lui reconnaisse ou qu'on lui suppose, n'est ni un Ronsard ni un Marot. Même chez ceux-ci, les dialogues allégoriques qui ont pour objet principal de flatter quelque grand seigneur, nous paraissent aujourd'hui froids et fades. Ces petites œuvres n'ont de valeur que par la grâce ou l'ingéniosité des détails qu'ont su y introduire des poètes de grand talent ou de génie. Aréoud pouvait y mettre de l'esprit et quelque élégance. C'en est assez pour nous faire regretter la perte de son *istoire*.

La représentation de l'*Histoire* fut préparée avec le plus grand soin. Sept notables des plus importants et les consuls reçurent la mission d'examiner les actrices. Celles-ci furent convoquées le 27 juin : c'étaient *l'Anne filhe dudit Monsieur Me Pierre* — premier rôle — *la nièce*

[1] Œuvres de Marot, II, 134 (la date du dialogue est 1518).
[2] Cf. Petit de Juleville, *Histoire de la Littérature française*, t. III, p. 183 et suiv.

de Monsieur de Mula, la filhe de la Fagie et la filhe de Me Robert Penot. — On leur fit réciter des vers. La *commission théâtrale,* réunie pour les entendre, n'eut point à prononcer d'exclusion : toutes furent jugées suffisantes et les rôles leur furent sur-le-champ distribués. On les pria de les tenir secrets afin de ménager, pour le jour de la cérémonie, une plus grande joie aux habitants de Grenoble.

L'entrée du Gouverneur eut lieu le 15 juillet. Il fut accueilli par une canonnade tirée pour trois écus d'or par Gonin Bastian et ses commis, avec la poudre de l'apothicaire Antoine Gaignour [1]. Grenoble lui avait réservé la surprise d'une grande démonstration militaire. Toute la ferraille qu'on avait pu trouver chez les armuriers de la ville avait été adaptée aux membres des Grenoblois qu'avait séduits la promesse d'une ripaille. On avait même emprunté à M. de Saint-Vallier deux cents corselets et autant de morions. Louis Randon, huissier de la Chambre des Comptes, avait accepté la charge de conduire ces troupes [2], sommairement disciplinées au cours d'une montre préparatoire par Vincent Second et le nommé Bonnaud, *anciens sergents de bande* [3]. — Tous ces guerriers paradèrent de leur mieux, tandis que M. le Gouverneur, dans sa promenade triomphale, jouissait du spectacle de la ville décorée, — tandis que les trompettes venues de Chambéry, les violons et les tambourins, conduits par Jean Guigues, dit *l'Arche-de-Ponceau, touchaient* et jouaient dans les intervalles de la canonnade [4].

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 14, délib. du 10 juillet 1548.
[2] *Ibidem,* 22 juin, fº 159.
[3] *Ibidem,* 10 juillet.
[4] *Ibidem,* délib. du 17 juillet.

Nous pensons que cette musique variée plut beaucoup au futur vainqueur de Saint-Quentin et qu'il ne goûta pas moins la poésie de Me Pierre. — La ville avait du reste tout fait pour qu'il montrât bon visage : elle lui avait offert trois tonneaux de vin blanc, trois tonneaux de vin clairet, le pallium traditionnel — en velours incarnat — et un magnifique écu d'armes, pour l'ornement duquel l'orfèvre Michel Verdet employa quatre onces et un denier et demi d'or, et la même quantité d'argent [1].

Pierre Aréoud reçut, pour les peines qu'il avait prises lors de l'entrée du duc d'Aumale, la somme de vingt écus d'or [2]; et le 20 juillet, conformément à ses indications, le conseil de ville prit la délibération suivante : « ......
« *conclud que tous les escussons..... en boys et or fin*
« *soient remis dans la mayson de la ville avecques les six*
« *medailhes d'allebastre et les aultres en papier et bosse*
« *molles dorés, lesquelles seront gardés dans la mayson de*
« *ville sans les deplasser d'icelle pour s'en servir en temps*
« *et lieu et d'icelles en sera faicte description et inven-*
« *taire par le secretaire. Et aussi tous les eschaffaulx*
« *faictz pour l'entrée de Monseigneur d'Omallaz gouver-*
« *neur seront retirés dans la mayson de laville ou bien au*
« *cordelliers en une chambre serrant a la clef, lesquelz*
« *aussi en seront deplassés pour s'en servir en temps et*
« *lieu* [3]. »

MM. les Conseillers n'eurent à se féliciter que trop tôt d'avoir suivi le conseil d'Aréoud : les échafaudages n'étaient pas encore démontés, les médailles d'albâtre

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 14, délib. du 12 juillet.
[2] *Ibidem*, délib. du 6 juillet.
[3] *Ibidem*, BB. 14, fo 164 vo.

avaient à peine été remisées dans les magasins municipaux que de nouveau il fallait se mettre en frais pour une réception plus solennelle.

Le 27 juillet, on annonce en effet dans l'assemblée du conseil « *que il est venu a la notice des consulz et de la* « *ville que le Roy veult venir en ceste ville et luy fault* « *faire entree et n'a l'on terme que vingt jours au plus*[1]. » Les consuls ajoutent — et c'est toujours la même antienne — « *que pour faire ladicte entree l'on n'a point* « *d'argent et fault délibérer la out en prendra (sic)* ». La question est d'autant plus embarrassante qu'on vient d'en dépenser beaucoup sans que la ville ait possédé un denier. Et néanmoins, dit Jacques Servient le premier consul, il faut « *audict seigneur Roy faire entrée a son* « *nouvel advenement en ceste ville, tant belle et honorable* « *et audict seigneur agreable que sera a ladicte ville* « *possible de faire*[2] ».

Aussitôt on recherche toutes les manières de se procurer de l'argent qui peuvent être à la portée d'une ville endettée. Malheureusement les magistrats grenoblois en découvrent moins que n'en connaissait, pour son propre usage, Panurge, cet habile contemporain de Pierre Aréoud.

L'on pense à une taille à lever sur les exempts et non-exempts, « *ostez et reservez messieurs de la Court*[3] » ; mais il faut de l'argent tout de suite : les besoins immédiats ne permettent pas de s'accommoder des lenteurs de la perception. L'on songe un instant à un emprunt

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 14, f° 165 r°.
[2] *Ibidem*, f° 167 r°.
[3] *Ibidem*, f° 167 r°.

au dehors. — L'on s'arrête après discussion à l'éternel expédient, l'emprunt forcé. M. Marrel, commissaire du Parlement, délivre des lettres de contrainte, mais les dispositions des aisés sont peu favorables : ils sont décidés à la résistance et sont prêts à subir la prison ; le 2 août l'on s'est déjà adressé « *a plusieurs gens nommés au rolle* « *de l'emprunt... et nulh ne veult prester* ». — Or voici que précisément « *a ont ouy dire que a grand poyne le* « *Roy viendra en ceste ville revenans de Piedmont, ains* « *veult aller passer par la Provence ; par quoy si ne* « *venoit en ceste ville et que l'on en fust bien asseuré* « *seroit follie contraindre ne facher les gens de la ville* « *pour ledict empromp ne faire despence frustratoire...* « *Conclud pour sçavoir la verité que l'on envoye mon-* « *sieur le premier consul a Chamberi vers monsieur le* « *gouverneur*[1]... » Le 7 août, le premier consul est de retour : il annonce que la visite du roi est certaine. — On exhibe à nouveau les lettres du conseiller Marrel. On insiste auprès des personnes inscrites au rôle. Celles-ci persistent à refuser leur argent, si bien qu'en présence de tant d'opiniâtreté l'on décide « *plustost debvoir prandre argent a interest que de fascher les habitans*[2] » ; la somme empruntée sera récupérée au moyen d'une taille. Hélas ! Il faut renoncer à ce moyen même — le plus mauvais de tous, croyait-on — pour recourir à un moyen pire : en effet le clergé, pressenti au sujet de la contribution qu'il voudra bien verser au moment de la perception de la taille, déclare « *n'en vouloir rien bailher, disant*

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 14, f° 169 v°.
[2] *Ibidem*, f° 170 v°.

« *n'estre coustume faire tailhe pour les entreez des prin-*
« *ces*[1] ».

Cette réponse provoqua, dans le Conseil, un vif mécontentement et fut suivie de discussions confuses. Enfin le 11 août, comme la chancellerie du gouverneur autorisait la perception d'une taille sur les taillables ordinaires — c'est-à-dire *sur les gens du dernier estat*, desquels il n'y avait plus à tirer une obole — on résolut de « *vendre les* « *fruictz d'ung ou de deux des emolumentz de ladicte ville* « *pour le temps qui sera requis et necessaire*[2] ». On vendit en effet le *poids des farines*, au prix de mille écus, à Guyot de Briançon[3].

Cependant il était indispensable de préparer l'*entrée* du roi, quelles que fussent les difficultés financières parmi lesquelles se débattaient les conseillers et les consuls. Aussi bien ceux-ci, à la date du 30 juillet, avaient-ils désigné une commission dont les dix membres étaient chargés à la fois d'organiser la réception et, dans la mesure du possible, de faire entrer les écus dans le coffre tari de la communauté[4]. Chose remarquable, Aréoud n'était point nommé parmi eux : on avait fini par le considérer comme investi, à titre permanent, de la surintendance des réceptions. C'est ce qui ressort de la délibération du 11 août au cours de laquelle on décida de substituer à la trop nombreuse commission nommée le 30 juillet un comité de quatre membres « *des plus* « *agréables a monsieur M*e *Pierre qui a la principale*

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 14, f° 173 v°.
[2] *Ibidem*, f° 177 r°.
[3] *Ibidem*, f°s 180-182.
[4] *Ibidem*, f° 168.

« *charge et superintendance de ladicte entrée* ». — Ces quatre commissaires furent « *avecques lesdicts consulz* « *et monsieur Me Pierre... le secretaire Glaude Chappuis,* « *l'abbé Rogier, Loys Chosson et Verdonay*[1] ».

Ce comité, et surtout Me Pierre, son président effectif, firent des prodiges pour que tout fût prêt lors de l'arrivée du souverain. Le temps manquait : à peine pouvait-on compter sur un délai de trois ou quatre semaines. — Pierre Aréoud activa tous les travaux ; il fut partout ; il fit tous les métiers. Déjà le 11 août nous le voyons apporter au conseil « *cinq portraictz des theurtres et eschaffaulx* « *necessaires a fere avecques le portraict d'une gallere que* « *ce doit porter par la ville le jour de l'entrée* ». — En même temps — car chez lui l'architecte ne nuisait jamais au poète — il annonce qu'il a *faict une invention* et en indique sommairement le sujet. Dix jours plus tard les consuls ordonnent à « *Jehan Arden Chamberan, sar-* « *rellier de faire une piece de ferf de la grosseur, gran-* « *deur et fasson que luy sera bailhee le portraict par* « *monsieur Me Pierre pour faire une piramide pour l'en-* « *trée du Roy pour le pris chescune livre de cinq liardz*[2]... ». — L'on répète entre temps l'*invention*, « *que messieurs* « *les commissaires de la Court ont trouvé bonne* ». — « *Touttefoys*, remarque-ton, *le temps s'en vaict, en sorte* « *que l'on creint d'estre surpris*[3] » et l'on se demande un instant s'il ne faudra pas renoncer à la représentation. Mais Me Pierre communique à chacun son entrain et sa confiance. L'on rassemble toutes les personnes suscep-

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 14, f° 177 r°.
[2] *Ibidem,* f° 190 r°.
[3] *Ibidem,* f° 177 v°.

tibles de tenir un rôle : *la filhe de monsieur Me Pierre, la filhe de François Garin, la Fau, la filhe de Ourandi, maistre Nicollet, le filz de l'audiencière portière, Thomas Mitallier, Mc François Bernard, Me Loys Randon, etc.*[1]*...; on leur bailhe a chascun un dizeyn* pour qu'ils l'apprennent et la commission se réunit « *pour les ouyr et sçavoir* « *si elles jouent bien et quelles joueront le mieux*[2] ». — Nous ne connaissons pas les résultats complets de ce concours ; les noms de deux acteurs seulement nous ont été conservés, — ceux d'André Aréoud et de sa sœur Anne — qui n'en était pas à son premier essai — le fils et la fille de Me Pierre[3].

Quant à l'*invention* elle-même, elle nous est tout aussi inconnue que l'*histoire*. Cette fois encore il faut nous contenter d'une liste de personnages communiquée aux consuls le 15 août 1548 : ces personnages sont

Noblesse qui presentera les clefz
Sapience
Renomee
Jupiter
Prometeus[4].

Les péripéties de ce drame allégorique s'agrémentaient probablement du jeu de quelque machine ; les spectateurs assistaient à un enlèvement au ciel, à une escalade des sommets olympiens, ou au renversement des rochers du Caucase : sur le théâtre dressé au milieu de la place Saint-André, les documents municipaux nous

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 14, f° 179 v°..
[2] *Ibidem*, f° 194 v°
[3] *Ibidem*, f° 194 v°.
[4] *Ibidem*, f° 179 v°.

signalent en effet, en même temps qu'*une colonne armee d'estaing avecques un cheval et ung home et une lune,* œuvre du prêtre Jean Mauduit, tout un attirail de cordes et de vitreries qui devait être utilisé pour la représentation[1].

Le roi entra dans Grenoble le 11 septembre. Nous ne décrirons point l'aspect que prit la ville ce jour-là. Toutes ces fêtes se ressemblaient et la décoration ne variait guère que par le nombre des poteaux ornés d'écussons, des estrades et des *feuillées.* — Comme de juste, la réception du souverain fut particulièrement brillante. Une cavalcade, entourant la galère dont Pierre Aréoud avait fourni le plan, était venue à la rencontre du cortège royal et avait à sa suite parcouru les rues de la ville. — Un grand nombre d'habitants avait revêtu un costume guerrier : ils étaient conduits par le seigneur de Preyssins et par François Dominici, capitaine de l'infanterie ; le seigneur de la Tour était capitaine général de la réception, c'est-à-dire que c'est lui qui présida, le jour de l'*entrée,* à l'ordonnance des cérémonies[2].

Henri II reçut en cadeau le traditionnel pallium ; celui qu'on lui offrit était de satin blanc à franges d'argent et de soie noire : il valait soixante-sept écus d'or. On y joignit un magnifique *arnoys*[3].

Nous ne possédons pas de témoignage de la satisfaction du roi Henri; mais nous possédons un document peut-être plus important au point de vue de la biographie de Me Pierre. C'est le témoignage de satisfaction

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 14, f° 203 r°.
[2] *Ibidem,* f°s 188-193.
[3] *Ibidem,* f°s 177, etc.

délivré par le Conseil de ville au médecin-poète, à la date du 31 août 1548 (avant la réception). Les termes en sont tels que nous croyons devoir reproduire le texte *in extenso*[1] :

«.... *propose que monsieur Me Pierre le medecin a vac-*
« *qué et vacque journellement pour l'entree du Roy tant a*
« *composition que aux aultres affaires concernans ladicte*
« *entree, et pour ce faire a laissé et laisse ses propres*
« *affaires, par quoy demande que l'on luy donrra pour*
« *ses dictes poynes et travaulx.*

« *Attendu la quallité de la personne dudit monsieur*
« *Me Pierre, les poynes jaz par luy prinses et que journel-*
« *lement il prend pour ladicte entree du Roy, par quoy*
« *pour ce que dessus et pour l'entree de la Royne et de*
« *madame la gouvernante, conclud audict monsieur*
« *Me Pierre faire mandatum de cent livres tournoys*
« *adressant au recepteur.* »

Il est fait allusion, dans cette délibération, à deux réceptions nouvelles : celle de la reine et celle de la duchesse d'Aumale. En effet, au mois d'octobre, la ville dut encore tirer le canon et faire élever trois arcs de triomphe en l'honneur de la femme du Gouverneur [2]. Bien entendu, quoique encore assez solennel, l'accueil qu'on lui fit fut beaucoup plus simple que celui qu'on avait réservé à son mari ou au roi et Pierre Aréoud se

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 14, f° 197 v°.

[2] *Ibidem*, BB. 14, délibérations du mois d'octobre 1548. — Nous rappellerons ici que le roi François Ier était passé à Grenoble en octobre 1537 ; il n'avait pas été reçu avec le cérémonial ordinaire parce qu'il était arrivé plus tôt qu'on ne l'attendait. Il était, du reste, à la tête de son armée.

dispensa de pindariser. — Quant à la reine, elle ne vint pas.

Grenoble avait néanmoins dépensé environ douze cents écus pour honorer ses augustes hôtes.

VII

Pendant les années qui suivirent cette année de fêtes, il n'y eut point à Grenoble d'hôte marquant à recevoir, il n'y eut point de peste à vaincre ; Pierre Aréoud n'aurait pas eu d'occasion de manifester les rares talents qui étaient en lui, si, du haut d'une chaire magistrale, il n'avait fait preuve journellement de la science et des qualités littéraires que nous lui connaissons déjà.

Depuis cinq ans, Pierre Aréoud ne se bornait pas, en effet, à exercer son art de médecin : il l'enseignait. Il était professeur de médecine à l'Université de Grenoble.

L'on sait que l'Université d'Humbert II — qui n'avait eu sous ce prince qu'une existence éphémère — avait été restaurée en 1542, après une éclipse de deux siècles[1]. Elle avait été pourvue, comme il convenait, de ses quatre Facultés. A vrai dire, la Faculté de Droit, qui

[1] Sur l'ancienne Université de Grenoble, voir dans le *Livre du Centenaire de la Faculté de Droit* (Grenoble, Allier, 1906, et *Annales de l'Université de Grenoble*, t. XVIII, n° 2), l'étude de M. P. Fournier et les *Documents* que nous avons publiés à la suite de cette étude. — Voir également Berriat-Saint-Prix, *Histoire de l'Université de Grenoble* (*Revue du Dauphiné*, t. V, p. 87 et 129) et l'ouvr. cité de M. le Dr Bordier.

fut prospère, y occupait la première place. Néanmoins et grâce au zèle et au mérite de Pierre Aréoud, l'enseignement de la médecine y fut donné régulièrement.

Ce n'est point pourtant à Me Pierre, — malgré la notoriété dont il jouissait déjà, — que fut attribuée d'abord la chaire de médecine. Son premier titulaire fut Melchior Payen. Mais celui-ci, personnage obscur et dont la trace n'a guère subsisté à Grenoble, ne paraît pas s'être consacré avec beaucoup d'ardeur à l'enseignement. Le jour de la cérémonie d'inauguration, — ou, si l'on veut, de réouverture, puisque la fiction de l'Université *restaurée* fut chère aux cœurs grenoblois, — Me Marquiot, comme on l'appelle, fait une lecture d'apparat pour marquer la renaissance effective de la Faculté qu'il représente [1] ; plus tard, c'est à peine si nous rencontrons deux fois son nom, en 1559, sur les listes du personnel enseignant [2]. En réalité, la médecine fut professée dès les débuts par Pierre Aréoud que l'Université n'avait pas manqué de s'agréger.

En 1543, il fait si bien partie de la maison qu'il représente les médecins au conseil du recteur [3]. Dès lors, les documents universitaires reproduisent son nom presque à tous leurs feuillets. Un programme des cours de l'année scolaire 1548-1549 nous fournit, du reste, la preuve irréfutable qu'il est le principal et le véritable

[1] Voy. Raoul Busquet, *Documents relatifs à l'ancienne Université de Grenoble* (*Livre du Centenaire de la Faculté de Droit*), nos 13 et 208 *bis*.

[2] *Ibidem*, nos 246 et 258.

[3] *Ibidem*, no 219.

professeur de médecine : il nous apprend que *P. Aréo lira tout l'ordinaire*[1].

Auprès de lui, mais en retrait, vont paraître et passer des figures de médecins dont quelques-uns sont devenus célèbres, celles de Guillaume Dupuis, de Jean d'Auriac, de Jacques d'Alechampierre, de Nicolas Allard, d'Antoine Charbonnel, d'Hugues de Soliers : seul il demeure au premier plan jusqu'au bout. — Il paie de sa personne, lit et commente, assiste à toutes les réunions du collège académique où siège à son côté son fils Antoine, l'un des plus actifs défenseurs de l'institution ; il est presque toujours présent à la collation des grades ; souvent il est chargé de revêtir les candidats agréés des insignes des docteurs ; lui-même présente quelquefois des élèves et prononce leur éloge suivant les traditions [2].

Parmi ses collègues, il est manifestement l'objet d'égards spéciaux que lui valent et sa situation personnelle et la place qu'il tient dans l'enseignement médical. Dans la curieuse notice relative à l'élection du recteur [3], il est cité, comme électeur de droit, au titre de doyen des professeurs de médecine. En 1564, il a l'honneur de remplir les fonctions de *vidoyen* de l'Université et se montre soucieux de défendre les privilèges du décanat[4].

[1] Voy. Raoul Busquet, *Livre du Centenaire de la Faculté de droit*, n° 223.

[2] *Ibidem, passim ;* voyez la table des noms de personnes.

[3] *Ibidem*, n° 215.

[4] *Ibidem*, n° 267. Le vi-chancelier s'étant mis à recueillir les votes des membres du collège académique, en vue de la création d'un docteur, Pierre Aréoud, en qualité de vi-doyen, rappelle une délibération antérieure du collège, qui a décidé que c'était là l'office du doyen, non du chancelier, et déclare faire toutes ses réserves.

L'on peut donc dire que le rôle de Pierre Aréoud fut considérable dans l'Université du XVIe siècle. Et si l'on remarque que les diplômes de doctorat en médecine sont relativement nombreux[1], si l'on note qu'au contraire l'enseignement de la théologie et des arts n'a laissé à Grenoble que des traces insignifiantes, — ne peut-on pas affirmer sans exagération, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que le succès et la durée de l'enseignement médical furent dus, pour une large part, à l'activité et aux qualités brillantes du médecin de Forcalquier ?

Volontiers nous aurions parlé avec quelques détails de cet enseignement lui-même ; mais rien dans les Archives de l'Université ne nous renseigne sur la matière des cours de Pierre Aréoud et sur sa manière de les professer.

Nous bornerions donc ce chapitre à ce que l'on vient de lire si les circonstances n'avaient mêlé notre personnage à un débat fameux dans l'histoire de l'Université de Grenoble.

L'Université de Grenoble, au XVIe siècle, ne manquait pas d'étudiants ; elle ne manquait pas de professeurs, — mais elle manquait d'argent. Jusqu'en 1548 le budget municipal avait seul pourvu à ses dépenses. Or, le budget de la ville de Grenoble, à cette époque, avait peu d'élasticité et les magistrats qui en assuraient l'équilibre, par tempérament, par habitude ou par nécessité, n'étaient rien moins que magnifiques. Il en résultait que les docteurs de l'Université ne recevaient aucun traitement : un casuel modique — droits d'examens, *boîtes*,

[1] Cf. *op. cit.*, nos 282-286.

collectes, — constituait, avec l'exemption des tailles, l'unique bénéfice de leur fonction. Seul le docteur étranger Gribaldi de Farges reçut des gages, ayant été conduit par les consuls en 1543 à raison de trois cents écus d'or par an [1].

En 1548, la générosité royale dota les deux Universités dauphinoises. Celle de Grenoble partagea désormais avec celle de Valence un don de 1.500 livres prélevé sur l'impôt du sel. Ces ressources étaient destinées et furent employées au paiement des docteurs étrangers dont le renom était pour l'Université une réclame. Nul ne protesta.

Neuf ans plus tard, lors du renouvellement du bail de la ferme du sel, la subvention royale fut portée à 2.000 livres. En même temps le roi Henri II accordait aux deux Universités une seconde subvention annuelle de 800 livres sur le revenu des gabelles de Pont-Saint-Esprit. La dotation de l'Université de Grenoble était donc de 1.400 livres par an [2].

Or en 1558 un seul contrat de 920 livres était en cours : il avait été passé avec le célèbre jurisconsulte Antoine de Govéa ; 500 livres environ restaient disponibles : la tentation était forte pour les docteurs locaux qui ne s'accoutumaient pas sans humeur à pratiquer le mépris des richesses. Les premiers, Pierre Aréoud et Nicolas Allard, firent observer, le 2 septembre 1558, que précédemment ils avaient fait des lectures publiques sans

[1] *Op. cit.*, n° 19.

[2] Voy. P. Fournier, *L'ancienne Université de Grenoble (Livre du Centenaire de la Faculté de Droit)*, p. 35 et suiv., et les *Documents*.

recevoir aucune indemnité; ils ne réclamaient pas un traitement considérable, mais toute peine mérite son salaire; ils demandaient au Conseil de ville d'y réfléchir[1]. Le Conseil promit d'y réfléchir assidûment : les consuls, administrateurs des finances de l'Université, désiraient gagner du temps; ils étaient en pourparlers avec Farges, dont le séjour à Grenoble quinze ans auparavant leur avait laissé de bons souvenirs.

Mais sur ces entrefaites a lieu la réunion des États de la province. Aréoud et Allard n'ont pas de peine à intéresser l'assemblée : les États décident qu'à l'avenir ils toucheront un traitement annuel de 100 livres tournois, et, comme les pourparlers engagés avec Farges n'ont pas abouti, le Conseil de ville ratifie cette décision à la date du 17 février 1559.

Malheureusement pour Allard et pour Aréoud, l'exemple qu'ils avaient donné fut promptement suivi. En 1559, les docteurs régents en droit, comme les médecins, s'adressèrent aux États de Dauphiné pour obtenir leur part des deniers du sel. Comme eux ils reçurent une réponse favorable. Les consuls invoquèrent en vain la volonté formelle du roi, la teneur des lettres royales qui autorisait le prélèvement des allocations ; le Parlement, par un arrêt du 30 juin 1559, confirma la délibération des États. — Ces décisions créaient une coutume fâcheuse. Aux yeux des consuls une réaction devenait nécessaire. D'autre part les négociations interrompues avaient été

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 17. Pour toute cette affaire, voyez P. Fournier, *op. cit.*, et les *Documents relatifs à l'ancienne Université de Grenoble*, ch. v, 2e partie (B), et la période correspondante du ch. Ier (2e partie) : extraits des registres des délibérations consulaires.

reprises avec M. de Farges : le jurisconsulte piémontais était sur le point d'accepter un engagement à Grenoble.

C'est pourquoi les consuls, à la date du 25 juin — avant même qu'eût été rendu l'arrêt du Parlement — remirent en discussion devant le conseil général de la commune la question du traitement des médecins. Aréoud vint défendre sa cause en personne. Le conseil n'en déclara pas moins que la délibération du 17 février avait été prise par inadvertance, que du reste les termes du bail de la ferme du sel étaient formels, que les deux mille livres accordées aux Universités dauphinoises étaient affectées au paiement *des docteurs estrangiers lisantz en droict;* — en conséquence, l'effet de la délibération du 17 février serait suspendu jusqu'à ce qu'il fût statué de nouveau sur la question par les États.

L'on imagine que les membres des États furent assaillis de sollicitations ! Ils cédèrent volontiers à une démarche du recteur : ils décidèrent que l'on conduirait Govéa, en qualité d'étranger, au prix de son contrat précédent, que les régents de médecine seraient payés à raison de cent livres par an et que le surplus des crédits disponibles serait partagé entre les quatre régents en droit de Grenoble[1]. — Cette délibération était manifestement dirigée contre M. de Farges, conduit par contrat en date du 4 août 1559 : Farges avait en effet des ennemis nombreux ; il avait été desservi auprès des autorités de la province ; au point de vue religieux, il était suspect à tous les partis.

[1] Délibération des États du 19 février 1560. V. *Documents relatifs à l'ancienne Université de Grenoble,* n° 327.

Mais les consuls de Grenoble étaient engoués de leur homme. Sans doute Farges, jurisconsulte de l'école traditionnelle [1], n'était pas universellement apprécié ; pourtant, s'il avait des adversaires, il avait aussi de chauds partisans; il demeurait, en définitive, sympathique à la majorité des étudiants qui accouraient en foule pour l'entendre. Aux yeux des consuls, il s'agissait enfin de sauver un principe et de conserver pour l'avenir la faculté d'embaucher à la fois, le cas échéant, deux ou plusieurs docteurs venus du dehors, puisqu'ils considéraient de bonne foi ces auxiliaires étrangers comme indispensables. Forts de l'approbation du conseil général de la commune, ils interjetèrent donc appel de la délibération des États devant le Parlement.

L'arrêt fut rendu en août 1561. Pour le comprendre, il faut se rappeler que M. de Farges avait été chassé par le gouverneur en octobre 1560 ; il eût peut-être été tout différent sans cette circonstance. — Il obligeait les consuls à affecter au paiement des docteurs locaux toutes les sommes qui ne seraient pas absorbées par les conduites des professeurs étrangers. L'on devine que cette sentence fut bien accueillie par le Conseil de Ville. Il décida de s'y conformer « *a quallité touttefoys que, les deniers recou-* « *vertz, lesdicts docteurs médecins seront premierement* « *paiez que lesdictz docteurs régentz, aiant esgard a la* « *necessité et utilité de leur profession* [2] ». Puis ayant rendu cet hommage à Pierre Aréoud, les consuls résolurent de

[1] Voyez P. Fournier, *L'ancienne Université de Grenoble*, p. 45-47.

[2] Arch. mun. de Grenoble, BB. 18, f° 209. — *Documents relatifs à l'ancienne Université*, n° 132.

tirer tout le parti possible d'un arrêt si commode, en engageant un second docteur étranger, dont la *conduite* absorberait les disponibilités du crédit. Ce docteur — ce fut Me Loriol — n'entra en fonctions qu'en mars 1564[1]. Mais dans l'intervalle la guerre civile avait paralysé la vie universitaire ; les cours avaient été suspendus pendant près de deux ans ; le grenetier des gabelles de Pont-Saint-Esprit avait fait faillite. Il est donc fort à craindre que Pierre Aréoud et Nicolas Allard n'aient jamais rien touché de l'indemnité qu'ils avaient eu tant de peine à obtenir.

Aréoud continua néanmoins ses cours à l'Université. Il partageait, à l'égard de cette institution, l'attachement de toute la population cultivée de la ville. Malheureusement l'existence de l'Université de Grenoble était perpétuellement menacée par la jalousie de Valence et l'hostilité de son évêque. Dès 1561 les consuls valentinois déposèrent au Conseil privé une requête tendant à sa suppression. Pierre Aréoud fut de ceux qui s'en émurent et qui discutèrent, le 3 octobre, les mesures à prendre pour conjurer le péril. Le procureur général Bucher et Antoine Aréoud, fils aîné de Me Pierre, furent chargés de rédiger un mémoire de défense[2]. — La guerre religieuse, les troubles de Dauphiné retardèrent à peine la décision du roi : l'édit fatal parut en avril 1565[3]. L'Université de Grenoble était *réunie* à celle de Valence. Cette décision ne fut communiquée aux consuls de Grenoble qu'au mois de janvier suivant[4] : l'on redoutait des pro-

[1] *Documents relatifs à l'ancienne Université*, n° 266.
[2] Arch. mun. de Grenoble, BB. 18, f° 217 r°.
[3] *Documents relatifs à l'ancienne Université*, n° 385.
[4] Arch. mun., BB. 20, f° 223 v°. *Documents*, n° 173.

testations ; elles se produisirent, mais ce fut en vain. En février 1566, des lettres de Charles IX, datées de Moulins, prescrivaient au Parlement l'enregistrement de l'édit de 1565, et le 5 mars elles étaient signifiées aux consuls [1]. L'Université avait vécu. La carrière universitaire de Pierre Aréoud était terminée.

VIII

Nous ne pouvons entrer avec Pierre Aréoud dans la période des guerres de religion sans nous demander quelles étaient ses opinions religieuses. — L'on sait que Grenoble n'échappa point à cette crise de notre histoire : en mai 1562, le baron des Adrets en personne occupa la ville et y maintint pendant près d'un an la domination protestante, malgré les efforts de Maugiron et de Sassenage [2]. Quelle fut à cette époque l'attitude de Pierre Aréoud ? Pour qui tenait-il ? Était il huguenot — était-il papiste ?

Longtemps les documents ne nous apprennent rien à cet égard [3]. Pierre Aréoud se tient à l'écart pendant les troubles. Rien ne prouve qu'il ait quitté Grenoble en 1562 ; il semble bien qu'il est présent à l'Université en

[1] Voy. *Documents relatifs à l'ancienne Université de Grenoble*, nº 389.

[2] Voy. Prudhomme, *Histoire de Grenoble* et *Inventaire sommaire des Archives communales antérieures à 1790*, 1re partie, p. 56 et suivantes.

[3] Cependant les alliances de la famille Aréoud avec les Coct et les Galleys, protestants avérés, nous fournissent une indication.

janvier 1563 [1] ; mais il s'abstient de paraître dans aucune assemblée et ne fait pas parler de lui. Lorsque, en avril 1563, le parti réformé devient tout à fait prépondérant, il n'assiste pas à cette réunion de tous les protestants grenoblois qui proclament la foi nouvelle de la cité [2]. Nous l'imaginons volontiers pendant ces heures tumultueuses travaillant dans la solitude à ce commentaire du *Timée* de Platon, qui ne nous est point parvenu [3]. — Cependant il avait adhéré à la Réforme.

Nous l'apprenons par un document du 29 décembre 1563 [4]. A cette date on élit un conseil de quarante membres composé par moitié de protestants et de catholiques : Pierre Aréoud est parmi les élus et représente, avec

[1] Voy. *Documents relatifs à l'ancienne Université de Grenoble,* n° 286. Diplôme de docteur en médecine décerné à Corneille de Blockland (janvier 1563).

[2] Arch. mun. de Grenoble, BB. 18, délib. du 15 avril 1563, f°s 402 et suivants.

[3] Nous connaissons l'existence de ce commentaire grâce à Raymond de Soliers, l'historien et géographe provençal (un protestant), qui était en relations avec Pierre Aréoud et en faisait le plus grand cas. Il en fait mention dans le ms. autographe de ses *Rerum antiquarum* (Bibliothèque Méjanes, n° 758, p. 125). Il nous apprend aussi que Pierre Aréoud avait composé *in arte medendi egregia volumina*. Il a connu son ouvrage sur la fontaine ardente (p. 127) et, parlant de Grenoble, dit : « *hic duo clarent provinciales medici* : *Petrus Areodus et Hugo Solerius patronus meus, quorum singularem eruditionem proprie lucubrationes testantur* » (p. 128). Chose singulière, comme le fait remarquer M. de Berluc Perussis, ces mentions ne sont pas reproduites dans les copies des *Rerum Antiquarum*. Par contre, on en retrouve l'indication dans la *Vie de Raymond de Soliers,* par J. de Haitze (manuscrite, Bibliothèque Méjanes, n° 791). — Raymond de Soliers était né en 1530 et mourut en 1590.

[4] Arch. mun. de Grenoble, BB. 18, f° 469 r°, et BB. 19, f° 8 r°.

Bertrand Rabot et trois autres conseillers, la noblesse protestante. — Mais il appartient avant tout au parti modéré, nombreux à Grenoble ; il est de ceux qui désirent, par-dessus toutes choses, le retour de l'ordre et qui croient à la nécessité de la tolérance pour le rétablissement de la paix publique. Lorsque, le 25 juillet 1563, il paraît à l'assemblée communale après une longue absence, c'est pour réclamer, avec les plus sages de ses concitoyens, l'application des clauses de la paix d'Amboise et le dépôt des armes par les combattants des deux partis [1].

En somme, de l'attitude qu'il adopta avant, pendant et après la crise de 1562, nous pouvons conclure que Pierre Aréoud, comme beaucoup d'esprits éclairés de son temps, avait adhéré au protestantisme comme à une philosophie plutôt que comme à une religion. Ces intellectuels avaient été séduits par les tendances rationalistes des réformateurs ; ils avaient goûté surtout, dans la foi nouvelle, ce qu'elle comportait de négatif par rapport aux dogmes romains. Mais leur adhésion était plutôt une préférence. Elle leur laissait toute liberté de jugement; elle excluait tout fanatisme. — Nous nous représentons Aréoud comme un catholique assez tiède au moment où se répand la doctrine de Calvin. Cette doctrine l'attire ; mais il ne se convertit point. Les rigueurs exercées contre les premiers calvinistes les lui rendent sympathiques ; — il ne se déclare pas encore. Il attend les événements. Des excès se produisent, imputables aux exaltés — protestants et catholiques ; il les déplore. Il ne se déclare enfin que lorsqu'il juge que son

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 18, f° 430 r°.

intervention, sans être trop dangereuse pour lui-même, pourra ne pas être inutile à la cause de la pacification. — L'on sait, hélas ! que la paix d'Amboise ne mit pas fin aux guerres religieuses : ce fut à peine la chute du rideau après le premier acte de la tragédie.

Pierre Aréoud, d'ailleurs, ne joua dans les affaires publiques qu'un rôle tout à fait effacé. Il semble même qu'il se soit désintéressé promptement des attributions attachées à son mandat. Ce n'était point là sa partie. Le 10 février 1564, il ne figure pas parmi les cinquante commissaires nommés pour faire exécuter l'édit de paix[1]. Il n'assiste aux délibérations consulaires que dans les cas où ses talents et ses connaissances spéciales l'ont fait convoquer, en vue d'une consultation, par les magistrats municipaux. Ses fils, mêlés à la politique locale, le remplacent dans les assemblées[2].

Mais Pierre Aréoud n'a pas renoncé encore à la vie active. — Quoiqu'il soit d'âge à prendre du repos, les circonstances vont lui procurer l'occasion de vaquer de nouveau à ses occupations familières : la peste est aux portes et l'on annonce la prochaine arrivée de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, gouverneur de Dauphiné.

*
* *

L'approche de la peste est annoncée. Que va-t-on faire ?

Les membres du Conseil de Ville n'ont qu'une pensée :

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 19, f° 19.

[2] Voy. Arch. mun. de Grenoble, BB. 19-20, etc. L'on sait qu'Antoine Aréoud fut premier consul de Grenoble en 1569 ; André, son frère, en 1575.

avant de rien prescrire ils s'adressent à Pierre Aréoud et le prient d'écarter le fléau. Cela est dit tout naïvement. Tant de confiance est émouvante.

« *Item,* dit le compte rendu de la délibération, *que* « *pour eviter le dangier de peste, Monsieur Me Pierre* « *Areoud escripra quelque recepte chieulx le Sr Loys* « *Chousson, appothicaire de la ville, duquel usera le* « *conseil et aultres officiers de séans pour et avec l'ayde de* « *Dieu estre preservez de ladicte maladie* [1]. »

Le médecin exauça cette prière de ses concitoyens dans la mesure du possible. Il rédigea des ordonnances qui lui furent payées quarante-huit livres, comme nous l'apprennent les Comptes des Deniers communs. — Il semble, à ce propos, qu'il ait été l'inventeur d'une méthode curative particulière ; le chirurgien Lyonnet, dit le Baron, s'engage en effet « *pour tout le moys d'aoust* « *a secourir les pestifferés selon son art et profession et,* « *si besoin estoit, suivant l'ordonnance de Me Pierre* « *Areoud* [2] ». C'est là évidemment la *recette* qui lui avait été demandée le 8 juin 1564. Elle nous est, malheureusement, tout à fait inconnue. — Si ingénieuse et savante fût-elle, elle ne put prévaloir contre l'épidémie.

Malgré les précautions prises sous la direction de Pierre Aréoud et de Nicolas Allard, malgré les soins donnés par les autres médecins que l'on avait empêchés de s'enfuir, la peste se propageait rapidement d'un quartier de la ville à l'autre. Au mois de juillet l'on dut fermer au moyen de barrières la rue de la Bullerie, dont

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 19, f° 57 v°.

[2] Arrêt du Parlement du 4 août 1564. Voy. *Le Dauphiné,* année 1895, p. 419, art. de Pilot de Thorey.

les habitants séquestrés furent nourris aux frais de la Ville[1]. — A partir du 11 août le secrétaire du Conseil n'enregistre plus aucune délibération. — Sans les documents de la comptabilité communale, ce serait pour nous la nuit complète ; mais ces documents nous apprennent qu'à la fin du mois d'août, les consuls, devant la gravité de la situation, résolurent de prendre des mesures exceptionnelles. Le service de Santé fut fortement organisé et l'on plaça à sa tête un *capitaine*. Cette institution était destinée à une longue fortune.

On devine qui fut le premier capitaine de la Santé.

A ce titre, les attributions de Pierre Aréoud furent très étendues.

« C'est lui (le capitaine) qui choisissait et commandait « les officiers subalternes de la santé, veillait à la garde « des portes, à la vérification et à la délivrance des bul- « letins, à la propreté des rues et des maisons et à la « police de l'Ile... Il surveillait le service médical, ordon- « nait l'expulsion ou l'internement des suspects, assistait « à la visite des morts et à l'autopsie pratiquée par les « médecins, etc...[2]. »

Il avait encore le droit, en 1564, de faire des ordonnances de police et d'hygiène, prérogative qui, plus tard, fut réservée au *Conseil de Santé*[3].

En somme, l'on investissait officiellement Pierre Aréoud de l'autorité qu'il avait exercée en fait en 1533. Seul le droit de promulguer des ordonnances lui conférait une capacité nouvelle.

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 19, délib. du 28 juillet. V. Prudhomme, *L'Assistance publique à Grenoble*, p. 160.

[2] Prudhomme, *L'Assistance publique à Grenoble*, p. 227.

[3] *Ibidem*, p. 226.

Quatre de ces ordonnances — toutes datées de novembre 1564 — nous sont parvenues, en très mauvais état, sous forme de minutes. Elles ont trait à la police des pestiférés, à l'abatage des pourceaux, au nettoyage des rues, à la clôture des maisons de Saint-Laurent et de la Perrière, à la location des maisons sans latrines. Nous en donnons le texte d'autre part[1].

Elles justifient la réputation d'Aréoud comme hygiéniste. Aucun médecin moderne ne désavouerait la plupart des prescriptions qu'il édicte.

Pierre Aréoud exerça les fonctions de Capitaine de la Santé pendant trois mois et demi, du 5 septembre au 20 décembre 1564. Il touchait, pendant cette période, un traitement mensuel de cent livres. — Nous possédons tous les mandats et toutes les quittances des paiements qui lui furent faits pour cet objet par le receveur municipal[2]. — Ce traitement était considérable pour l'époque, mais on n'aurait su payer trop cher les services d'un tel médecin, qui du reste avait gratuitement prodigué ses soins, de juin jusqu'à septembre. — A la fin de l'année 1564 il abandonna sa charge : l'épidémie était en décroissance et Me Pierre était âgé d'environ soixante-quinze ans. C'était l'heure de la retraite.

Ainsi se terminaient à la fois sa carrière de guérisseur et sa carrière d'organisateur de fêtes. En effet, en cette même année 1564 où il donnait à la ville les dernières preuves de son dévouement, il préparait avec la même habileté qu'au temps de sa jeunesse la réception d'un gouverneur. — L'honneur qui lui était échu en 1548

[1] Voyez l'appendice.
[2] Arch. mun. de Grenoble, CC. 661.

avait failli lui échoir de nouveau : Charles IX, promené dans les provinces par sa mère, avait été sur le point de passer par Grenoble comme autrefois son père Henri II. Mais la crainte de l'épidémie avait modifié son itinéraire[1]. Pierre Aréoud n'eut donc à recevoir qu'un prince de sang royal.

Malgré la tristesse du moment et grâce à Me Pierre, l'entrée de Charles de Bourbon fut presque aussi brillante que celles de ses prédécesseurs. Il vit les mêmes écussons, les mêmes banderolles, les mêmes *foliolées*. Les estrades dressées aux carrefours et sur les places portaient comme autrefois des décors à l'antique, où se détachaient en un relief artificiel des figures allégoriques, des images de rois ou de divinités. André Rosset avait peint la Justice au banc de Mal-Conseil, la Tempérance à la porte de la Cimaise, la Prudence à la Madeleine, à l'évêché le roi Loys. L'on avait tiré un feu d'artifice sur l'Isère[2]. L'on avait enfin offert à l'arrivant un vase « *fort antique et singulier, digne pour faire un pré-* « *sent à tel prince* » et qui ne valait pas moins de 480 livres[3]. Néanmoins il manquait quelque chose à cette fête : il y manquait l'*istoire* ou l'*invention* de Me Pierre Aréoud.

Les circonstances, plutôt que l'âge de l'auteur, étaient cause de cette lacune. Pierre Aréoud avait pensé un instant pouvoir vaquer à ses occupations de médecin en temps d'épidémie et trouver le loisir de s'abandonner à l'inspiration poétique. — L'heure était trop grave.

[1] Cf. Prudhomme, *L'Assistance publique à Grenoble,* p. 160.
[2] Arch. mun. de Grenoble, CC. 661.
[3] *Ibidem,* BB. 19, délib. du 29 mai 1564, et CC. 661.

Il dut renoncer à ce projet et, selon toute apparence, les consuls, qui avaient songé à lui substituer comme poète officiel le nommé M. Galbert, préférèrent, à l'épreuve, complimenter le gouverneur en prose et lui faire accueil sans intermède scénique[1].

« *Pour leurs peynes respectivement prinses pour le* « *faict de l'entrée de monseigneur le prince de la Roche-* « *sur-Yon* », Pierre Aréoud et son clerc Lanteaulme Jordan touchèrent cependant un mandat de cinquante livres et de douze florins[2].

IX

Avec l'année 1564 finit la vie publique de Pierre Aréoud. Il n'est plus question de lui désormais dans les registres des Délibérations consulaires. La vieillesse a eu raison de sa vigueur et de son activité. Il s'est retiré dans sa maison de la place du Mal-Conseil qu'il habite depuis au moins trente ans. — Nous l'y retrouvons en 1567 : il est *cotisé* à cette date pour quatre livres, dans la répartition de la taille destinée à couvrir le reliquat des dépenses occasionnées par la peste[3].

Nous l'y retrouvons encore en 1571[4].

C'est en hiver. Il fait grand froid. La rigueur de la saison et l'âge de Pierre Aréoud le retiennent au coin

[1] Arch. mun. de Grenoble, BB. 19, f° 57 v°.
[2] *Ibidem,* CC. 661, n° 14.
[3] *Ibidem,* CC. 1132.
[4] Diplôme du chirurgien Jean Legendre. Arch. mun. de Grenoble, série GG.

du feu. Aussi les chirurgiens réunis pour la réception d'un nouveau confrère se sont-ils rendus à la maison de la place du Mal-Conseil, chez *le doyen de l'Université.*

Car, en 1571, Pierre Aréoud porte ce titre honorifique. Le corps universitaire de Grenoble, ou plutôt ce qui en subsiste, a voulu couronner, en le lui décernant, une carrière glorieuse et rendre hommage au contemporain de son âge d'or ; peut-être a-t-il prétendu aussi affirmer par là la continuité de son existence. L'année 1566, les lettres de jussion de Charles IX ne marquent pas en effet la fin des discussions, des démarches, des négociations entre les deux villes rivales. Valence est devenue le siège de l'unique Université dauphinoise ; Grenoble ne se résigne pas à sa dépossession. Dix ans, quinze ans plus tard on en est encore aux controverses et aux transactions provisoires. En fait, la situation créée par l'édit de réunion de 1565 demeure immuable. — Mais les revendications grenobloises permettent de décorer d'un titre assez pompeux « *decanus almæ Universitatis Gratianopolis* » un vieillard qui eût été digne d'exercer réellement la fonction correspondante.

Ce diplôme de 1571 nous tranquillise sur le sort de notre héros. — Ses coreligionnaires furent, en effet, à partir de 1567, l'objet de persécutions cruelles en Dauphiné. Les passions religieuses exaspérées avaient-elles respecté le médecin provençal ? L'on pouvait craindre que sa vieillesse n'eût éprouvé l'ingratitude de ses concitoyens et qu'il ne fût mort en exil dans le pays où il était né. — C'était faire injure aux Grenoblois. Aréoud mourut sans doute à Grenoble, à une date inconnue, entouré de leur affection et de leurs respects.

Aussi bien un texte de 1564, dans sa simplicité, nous

garantissait la constance et la sincérité de leur reconnaissance :

« Ledict sieur Aréoud a promis audict conseil de
« n'abandonner point ladicte cité et la servir touteffoys et
« quantes il en sera requis a la qualité qu'il sera contenté
« et recompensé de ses peynes et travaulx par ladicte
« cité. »

Cette phrase, que chacun peut lire au feuillet 82 du 19e registre des Délibérations du Conseil, nous dispense de porter un jugement d'ensemble sur la vie et l'œuvre de Pierre Aréoud. Nous ne voulons pas à cette étude d'autre épilogue.

ORDONNANCES DE PIERRE ARÉOUD
CAPITAINE DE LA SANTÉ

(Archives municipales de Grenoble, CC. 661.)

I

14 novembre 1564.

Ce XIIIIe jour du mois de novembre 1564, estant venu a la notice de Monsieur le Chappitaine de la santé, que les infectz se promeynent par la rue de trescloistre et vyenent a toute heure prandre d'adnyment, du vin et aultres, sans avoyr esgard aux infections ; a ceste cause, est faicte injonction et commandement a tous ceulx de la rue de ne recepvoyr ny vandre aux infectz aulcun adnyment sur peyne de cinquante lyvres tournoys et de demeurer troys moys de hors Grenoble, sur le sceu des troys surveilhans, scavoyr Guilhaume Chavet, cordonyer, Anthoine Baron, Berthon Terras, lesquels s'il y a aulcuns qui desobeyssent le feront scavoyr au chappitaine de la santé ; ausquels ledict chappitaine donne authorité et puyssance qu'il en ha.

Pierre ARÉOUD.

(Au bas de la page :) Ledict ordre a esté publié en trescloistre par Mes Domeynez Raffin dict Lombart, trompette et cryeur dudict Grenoble, par lesdicts surveilhans et plusieurs aultres. Ce XIIIIe jour de novembre 1564.

BARON.

Plus le quinziesme dudit novembre mil v^{e} soixante quatre a esté faicte cryee par ledict Lombard, de par ledict seigneur Roy, messeigneurs de la Cour de parlement et ledit sieur cappitaine par les carrifours de la vile.

ROULX.

II

17 novembre 1564.

De par le Roy Dophin notre soverain segnieur et meseignieurs tenans la cour de parllement de se pays de dophiné, Et monsieur metre pierre Areaulx docteur en medesine et capiteyne de la santé, et de messieurs les consulz dudit leu, et fet espres comandement a thous manans et abitans de la presante syté de ne tué aucun porseaulx dans la dicte ville, ains deors ; sur peyne de conficatyon des dic porseaulx au povres et de dix livres d'emande au povres, et sez pour la troyziesme proclamatyon, sans jameys avoyr esgar en rien.

Pierre AREOUD.

Faict ce XVIIe novembre 1564.

III

24 novembre 1564.

De par le Roy, nosseigneurs de la Cour de parlement et le capitaine et superintendentz de la santé en ceste ville de Grenoble,

Est enjoinct et commandé a tous les manans et habitans des rues de Sainct Laurens et de la perrière ayans en leurs maisons portes et fenestres par lesquelles on peult entrer ou sortir du costé des vignes et de la montagne, qu'ilz

ayent a fermer ou fere fermer a chaulx et arene lesdictes portes et fenestres. Et ce dans quatre moys prochains sur peine de dix livres d'amende contre le chascun quy se trouvera n'avoir obey et satisfaict dans ledict temps ; aplicable ladicte amende moictié au Roy et l'autre aux povres de l'hospital. Et cependant leur est enjoinct de fermer les dictes portes et fenestres et icelles tenir fermees soit de murailhe crené en pisey avec pallissons ou par plotement de façon que nul n'y puisse entrer ny sortir. Et ce dans trois jours, sur peine de cent solz d'amende contre le chascun qui se trouvera n'avoir satisfaict dans ledict delay, aplicable ladicte amende envers qui dessus. Aussy sont faictes inhibicions et deffenses a tous les dessusdicts de desormais entrer, sortir ne permectre que nul autre entre, sorte par lesdictes portes et fenestres pour quelque occasion que ce soit sur peine du fouet et d'amende arbitraire.

(A la suite, d'une autre main :) Est aussi faict expres commandement aux tenantiers des meisons et locateires et ceulx qui louent a aultrui botiques, de, a ceulx qui louuent sur peyne de perdre ledict louuage et aux locateires qui les prenent d'eux, de ne se tenir en botique, ni fere leur exercise sans havoyr chambre ou moyens de privés pour fere leurs immondices, sur la mesme peyne que dessus et demeurer bani ung an dehors de ladicte ville.

Leuz et publié le 24e novembre 1564.

DERRINES (?)... secretaire dudit capitaine.

IV

24 novembre 1564.

On faict assaveyr de par le Roy daulphin nostre sire, messeigneurs de la court de parlement de ce pays, mon-

sieur le juge commun de la presente cité, messieurs les consulz et monsieur Me Pierre Areoud docteur medicin, capitaine et superintendant de la santé publicque dudict Grenoble, à tous manans et habitans dudict Grenoble de quelque estat et quallité qu'ilz soyent, que tout promptement et deans une heure precisement ilz ayent nettoyer ou feit nettoyer chascung au devant sa maison et feit porter les immundices et ordures en l'eaue de l'Ysere. Et ce sur pene de sept solz VI d. t. esquelz ilz sont des a present condemnez sans desport, applicables aux officiers qui contraingeront les contrevenans, ce qu'ilz porront fere nonobstant appellation ou opposition, attendu que c'est chose urgente et necessere et pour la conservation de la santé publicque. Fait le XXIIIIe novembre mil Vc soixante quatre.



Grenoble, imp. Allier frères.